



**Centre International d'Etudes pour le Développement Local**  
10 place des Archives 69002 Lyon France ☎ +33 4 72 77 87 50 📠 +33 4 72 41 99 88  
[ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr) [www.ciedel.org](http://www.ciedel.org)

---

**Evaluation Externe du programme  
Solidarité Eau soutenu par la  
division partenariat avec les ONG  
(DPO) de l'AFD  
Période 2013 - 2015**

**Rapport final**

Christophe Mestre  
Corinne Lajarge  
avec la participation de José Rakotozafy

**Lyon février 2016**

# Sommaire

<b>TABLE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	5
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	7
<b>SYNTHESE DE L’EVALUATION</b> .....	8
A. Un bilan flatteur .....	8
1. Le pS-Eau, un réseau légitime, connu et reconnu.....	8
2. Une équipe dont la disponibilité et les qualités humaines sont reconnues .....	8
3. Une NIONG 2013-2015 trop ambitieuse et manquant de cohérence stratégique .....	8
4. Des réalisations à la hauteur des engagements.....	10
5. Une satisfaction des acteurs .....	10
6. Recommandations.....	10
B. Un dispositif institutionnel pertinent qui demande à être « solidifié ».....	11
1. En France : .....	11
2. Dans les pays focus : .....	11
C. Des démarches partenariales à renforcer .....	12
D. une stratégie qui évolue au regard des nouveaux enjeux du secteur .....	13
1. L’eau et l’assainissement, à la croisée d’anciens et de nouveaux enjeux : .....	13
2. Une stratégie qui se renouvelle : .....	13
<b>PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DE L’EVALUATION</b> .....	16
1. Présentation du pS-Eau .....	16
11. L’eau et l’assainissement, des enjeux cruciaux, des enjeux en pleine mutation .....	16
12. Historique et organisation de pS-Eau.....	17
1.3. Objectifs du pS-Eau .....	19
14. Evaluations antérieures.....	19
2. L’évaluation demandée .....	19
3. Démarche méthodologique .....	20
4. Déroulement : .....	22
5. Le contexte de l’évaluation : .....	23
<b>DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DES ACTIONS</b> .....	24
1. Un réseau reconnu, une NIONG trop ambitieuse .....	24
11. Le pS-Eau, un réseau légitime, connu et reconnu.....	24
12. Une équipe dont la disponibilité et les qualités humaines sont reconnues .....	24

13. Une NIONG 2013-2015 très ambitieuse.....	24
2. Un bilan flatteur : des réalisations à hauteur des engagements .....	26
21. Résultat 1 - La compréhension des enjeux du secteur est accrue et les outils nécessaires au renforcement sont disponibles .....	26
211 Identification des besoins de connaissances.....	26
212. Production de connaissances : .....	27
213. Bilan du résultat 1.....	29
22. Résultat 2 - Les acteurs du secteur sont en capacités de mener des actions de qualité et cohérentes.....	29
221 Accompagnement des acteurs français pour mener des actions de qualité .....	29
2211 information/sensibilisation .....	30
2212 Formation .....	30
2213 L'appui conseil individualisé : une demande qui continue de croître.....	31
2214 Conclusion .....	32
222 Accompagnement des acteurs dans les PED pour améliorer la qualité de leurs interventions .....	32
223 Accompagnement pour la mise en cohérence des actions avec les cadres sectoriels nationaux.....	33
2231 Groupes pays et mise en place de réseau dans les pays d'intervention « prioritaire »	33
2232 Veille pays.....	34
2233 Contribution aux débats internationaux .....	35
224. Conclusion du résultat 2.....	35
23. Résultat 3 - L'engagement des acteurs du secteur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous est accru.....	36
231 Monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française .....	36
232 Sensibilisation des acteurs locaux français à la solidarité pour l'eau.....	37
233. Diffusion d'information sur le secteur .....	38
234. Conclusion du résultat 3.....	41
24. Un bilan globalement positif .....	42
3. Des démarches en constante évolution .....	43
31. Identification des besoins et des attentes thématiques des acteurs de l'eau et de l'assainissement .....	43
32. Production de connaissance.....	44
33. Mise en forme et diffusion de la connaissance .....	45
34. Renforcement des capacités .....	46
35. Plaidoyer.....	48

4. Recommandations.....	49
41. Recommandations opérationnelles .....	50
411. Systématiser les démarches d'identification et priorisation des thèmes de travail .....	50
412. Approfondir l'organisation de la production écrite .....	50
413. Renforcer les compétences de l'équipe en matière de gestion des connaissances .....	51
414. Affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plaidoyer sur le 1 % .....	52
42. Recommandations stratégiques.....	52
421. Resserrer et rendre plus lisible la stratégie institutionnelle du pS-Eau .....	52
422. Améliorer la prise en compte des attentes des différentes catégories d'acteurs .....	55
423. Lancer le chantier de la mesure de l'impact des actions de pS-Eau .....	56
<b>TROISIEME PARTIE : PERTINENCE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>57</b>
1. La territorialisation du pS-Eau en France, une dynamique déjà ancienne :.....	57
11. Une dynamique multiforme qui répond à une demande des territoires :.....	57
12. Recommandations : la territorialisation, une dynamique à renforcer :.....	59
2. Le passage d'une organisation par pôle à une organisation par programme.....	60
3. L'implication du pS-Eau dans des programmes opérationnels dans les pays focus : .....	61
4. L'implication du pS-Eau dans des réseaux dans les pays focus :.....	62
41. La mise en place de réseaux qui répondent à une réelle demande, à de réels enjeux .....	62
42. Recommandations : des conditions à réunir pour assurer le succès de ces réseaux dans le moyen et le long terme : .....	65
5. Des évolutions du dispositif institutionnel pertinentes mais qui demandent à être « solidifiées » .....	67
<b>QUATRIEME PARTIE : QUALITE DES RELATIONS PARTENARIALES .....</b>	<b>69</b>
1. Un réseau, des partenaires .....	69
2. Une relation partenariale qui n'est pas toujours satisfaisante .....	69
3. Une recommandation principale : remettre du « dialogue politique » dans les relations partenariales. ....	70
<b>CINQUIEME PARTIE : UNE STRATEGIE QUI SE EVOLUE AU REGARD DES NOUVEAUX ENJEUX DU SECTEUR .....</b>	<b>72</b>
1 L'eau et l'assainissement, à la croisée d'anciens et de nouveaux enjeux :.....	72
2. Une stratégie qui se renouvelle :.....	72
<b>ANNEXE : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET DES ACTIVITES SUIVIES .....</b>	<b>79</b>

# Table des sigles et acronymes

ABCIS	Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
ACTEA	Réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AERMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
APD	Aide publique au développement
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en île de France
ASI	Association de solidarité internationale
CA	Conseil d'administration
CD	Conseil Départemental
CDNG	Coopération décentralisée et non gouvernementale
CEMEAU	Centre des Métiers de l'Eau
Centraider	Coopération et solidarité internationale en région Centre
CERCOOP	Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté
CIEDEL	Centre international d'études pour le développement local
CITE	Centre International pour les échanges Techniques et Économiques/Madagascar
COP 21	Vingt et unième conférence des parties
COFIL	Comité de pilotage
CT	Collectivités territoriales
CUF	Cités Unies France
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
DPO	Direction du partenariat avec les ONG (AFD)
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GiZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GRET	Professionnels du développement solidaire
IRC	International Water and Sanitation Center
IRCOD	Institut Régional de Coopération Développement
JME	Journée mondiale de l'eau
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du développement international
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MCD	Maison de la coopération décentralisée
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Midi Pyrénées Coopdev'	Réseau régional multi-acteur de la coopération et de la solidarité internationale
NIONG	Note d'initiative ONG
ODD	Objectifs du développement durable
OIEAU	Office international de l'eau

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEMA	
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSI	Organisation de solidarité internationale
OSIM	Organisations de Solidarité Issues des Migrations
OSIM	Organisation de solidarité internationale issue de la migration
PFE	Partenariat français pour l'eau
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
RESACOOOP	Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale
RRMA	Réseau régional multi-acteur
SIAAP	Service Public de l'Assainissement Francilien
SMC	Stratégie Municipale Concertée
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union Européenne

# Remerciements

---

Les évaluateurs tiennent à remercier les membres, le conseil d'administration et l'équipe technique de pS-Eau ainsi que toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité, la qualité des informations et analyses partagées et leur ouverture.

Ceci a permis à l'évaluation de se dérouler dans de très bonnes conditions.

# SYNTHESE DE L'ÉVALUATION

---

## A. Un bilan flatteur

### 1. Le pS-Eau, un réseau légitime, connu et reconnu

Le pS-Eau, en France comme dans beaucoup de pays du Sud est largement connu et reconnu des acteurs francophones de l'eau et de l'assainissement et bénéficie d'une image extrêmement positive. Le pS-Eau est indéniablement légitime dans son domaine d'action.

Cette légitimité s'explique par la durée de l'action de pS-Eau (plus de 30 ans), et par la capacité de son équipe à maintenir un cap dans la durée en inscrivant ses orientations et ses fonctions dans le long terme, sans céder aux exigences conjoncturelles.

Cette connaissance et cette légitimité s'exercent essentiellement au niveau des acteurs francophones.

### 2. Une équipe dont la disponibilité et les qualités humaines sont reconnues

Les acteurs du secteur sont unanimes à reconnaître la qualité de la relation humaine et de la disponibilité des membres de l'équipe de pS-Eau, élément essentiel dans une démarche de travail visant le renforcement des capacités des acteurs français du secteur eau et assainissement.

### 3. Une NIONG 2013-2015 trop ambitieuse et manquant de cohérence stratégique

Après avoir été financé par le MAEDI, le pS-Eau, depuis 2009 est financé par l'AFD/DPO. La convention programme 2013-2015 présentée par pS-Eau à l'AFD/DPO s'inscrit dans le cadre des projets d'intérêt général de structuration du milieu associatif. Elle vise principalement le renforcement des capacités des OSC françaises.

Elle a bénéficié d'une subvention de l'AFD/DPO de 1,58 millions d'euros sur un budget total de 3,3 millions d'euros. Le co-financement est issu principalement de subvention des agences de l'eau et de collectivités territoriales françaises.



Elle était construite sur la base du cadre logique simplifié suivant :

<b>Objectifs globaux</b>	- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays du Sud ; - Contribuer à l'atteinte des OMD eau et assainissement
<b>Objectif(s) spécifique(s)</b>	Améliorer la qualité et la quantité des initiatives locales de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
<b>Résultats attendus et activités</b>	<p><b>R1:</b> La compréhension des enjeux du secteur est accrue et les outils nécessaires au renforcement sont disponibles</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>11. Identification des besoins de connaissances</li> <li>12. Production de connaissances</li> </ol> <p><b>R2 :</b> Les acteurs de ce secteur sont en capacités de mener des actions de qualité et cohérentes</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>21. Accompagnement des acteurs français pour mener des actions de qualité</li> <li>22. Accompagnement des acteurs dans les PED pour mener des actions de qualité et contribution aux échanges sur la scène internationale</li> <li>23. Accompagnement pour la mise en cohérence des actions avec les cadres sectoriels nationaux</li> <li>24. Contribution aux échanges sur les aspects techniques et méthodologiques sur la scène internationale</li> </ol> <p><b>R3.</b> L'engagement des acteurs du secteur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous est accru</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>31. Monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française</li> <li>32. Sensibilisation des acteurs locaux français à la solidarité pour l'eau</li> <li>33. Diffusion d'informations sur le secteur</li> </ol>

Il convient de noter que :

- La convention programme dans son élaboration était extrêmement ambitieuse en termes d'action, à la fois sur le plan quantitatif mais aussi de la diversité des actions et donc des fonctions assumées par pS-Eau,
- Les contraintes externes inhérentes à la mobilisation des cofinancements à la convention programme ont amené le pS-Eau à devoir s'engager sur des cahiers des charges supplémentaires à celui de la convention programme, cahiers des charges parfois assez éloignés de la convention programme ce qui a généré le développement de nouvelles activités,
- La stratégie globale sous tendant la convention programme, c'est à dire comment les différentes actions opérationnalisant les différentes fonctions de pS-Eau s'articulent entre elles pour contribuer à l'atteinte des résultats et des objectifs reste peu formalisée dans le document projet et donc peu lisibles pour les acteurs extérieurs au pS-Eau et parfois pour les acteurs internes également.

Ces différentes contraintes, internes et externes ont amené d'une part à une certaine dispersion des activités au détriment d'une cohérence globale et d'autre part à une tendance au pilotage par la réalisation des actions plus qu'à un pilotage stratégique par les résultats.

## 4. Des réalisations à la hauteur des engagements

Les actions prévues durant les trois ans ont globalement été réalisées et souvent dépassées. Par exemple alors qu'il était prévu que pS-Eau allait accompagner une centaine d'acteurs par an, en réalité ce sont plus du double qui ont été accompagnés chaque année, de même alors qu'il était prévu de réaliser une petite vingtaine de formations, ce sont une trentaine qui ont été réalisées.

La seule activité ou les résultats sont en deçà des prévisions est l'activité de sensibilisation et mobilisation de nouvelles collectivités territoriales et EPCI à s'engager dans le domaine de la solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement ce qui peut s'expliquer en partie par la réduction des ressources des collectivités territoriales et des agences de l'eau et par les calendriers électoraux.

Le pS-Eau, comme dans le cadre de la précédente convention programme a été extrêmement efficace en remplissant l'essentiel des engagements qu'il avait pris.

## 5. Une satisfaction des acteurs

La réalisation des activités prévues et la capacité de pS-Eau à répondre aux sollicitations des acteurs du secteur au-delà de ses engagements dans le cadre de la NIONG se retrouvent dans la satisfaction des acteurs de l'eau et de l'assainissement, en particulier les acteurs non spécialisés dans le secteur qui sont très satisfaits de l'appui et de la disponibilité de pS-Eau.

## 6. Recommandations

A la lumière du bilan, plusieurs recommandations à visée opérationnelles et réalisables à court terme apparaissent pour la prochaine convention programme :

- Renforcer la démarche d'identification et priorisation des thèmes de travail  
Développer une démarche plus systématique de priorisation des thèmes et modalités de travail, pour les centrer sur des priorités largement portées par les acteurs et l'équipe
- Améliorer la prise en compte des attentes des différentes catégories d'acteurs  
Renforcer le dialogue avec les acteurs professionnels pour être en mesure de répondre à leurs attentes
- Renforcer les compétences de l'équipe en matière de gestion des connaissances
- Renforcer les compétences et les ressources humaines en matière de plaidoyer pour l'implication des collectivités territoriales et EPCI

De manière plus stratégique :

- il apparaît nécessaire de renforcer la lisibilité de la stratégie afin de pouvoir faire évoluer les actions prévues et leur calendrier en fonction de la recherche de l'atteinte des résultats et des objectifs, quitte à annuler certaines actions quand elles ne sont plus pertinentes.
- Il est nécessaire que le pS-Eau mette progressivement en place en interne un dispositif d'identification de l'impact de ses actions en France et dans les pays de coopération, en recherchant l'attribution des effets identifiés par rapport aux différentes fonctions assumées par le pS-Eau.

## **B. Un dispositif institutionnel pertinent qui demande à être « solidifié »**

Depuis quelques années, le dispositif institutionnel de pS-Eau est en évolution tant en France que dans certains des principaux pays de coopération.

### **1. En France :**

Le pS-Eau développe depuis plusieurs années une politique de territorialisation de son action :

- Déconcentration de l'équipe technique,
- Articulation avec les réseaux régionaux multi-acteurs dans les territoires

Indéniablement, la territorialisation de l'action de pS-Eau répond à une réelle demande et à des besoins des territoires et des acteurs de ceux-ci, tant les collectivités territoriales que les associations. Mais il est nécessaire qu'elle monte en puissance et que le lien avec les territoires soit renforcé. Il s'agit donc de :

- Faire en sorte d'être plus en prise avec les dynamiques des territoires  
Les actions en région demandent à être plus conçues comme un dispositif régional / local au service de dynamiques territoriales valorisant certaines des ressources nationales de pS-Eau.
- Renforcer la relation de subsidiarité avec les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA).  
Poursuivre la mise en place de modalités permettant aux RRMA de répondre aux demandes d'appui-conseil de base dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.  
Si les RRMA sont disposés et en capacité de le faire cela permettrait de renforcer les RRMA sur leurs territoires, de libérer du temps au niveau de l'équipe technique de pS-Eau et de mettre en place des modalités pour permettre aux chargés de mission de pS-Eau de se concentrer sur l'appui en région :
  - o aux acteurs ayant des projets plus importants
  - o à la mobilisation des acteurs locaux (collectivités territoriales, syndicats des eaux...) pour qu'ils s'impliquent dans la solidarité internationale dans le secteur.

### **2. Dans les pays focus :**

Le pS-Eau depuis plusieurs années appuie la mise en place de réseaux nationaux dans certains des pays de concentration de la coopération décentralisée et non gouvernementale française : Ran'Eau à Madagascar (depuis 2009), ACTEA au Burkina Faso (depuis 2014). Dans d'autres pays (Sénégal, Niger, Liban...) des demandes existent pour la mise en place de dispositifs de même type.

Ces réseaux répondent à une demande et un besoin de développement d'espaces de mise en relation, d'échange et de travail multi-acteurs qui jusqu'à ce jour n'existent pas ou de manière embryonnaire ou excessivement formelle (cadres de concertation, revues sectorielles...). Le pS-Eau par l'image positive qu'en ont les acteurs du secteur, est identifié comme légitime pour appuyer la mise en place de ce type d'espace.

Aujourd'hui ces réseaux, pour s'adapter à l'évolution des besoins et contribuer aux objectifs de pS-Eau demandent à continuer à être renforcés, et ceci sur plusieurs plans :

- Sur le plan politique
  - o Mise en place d'une instance d'orientation
- Sur le plan stratégique
  - o Insertion des actions dans des processus de moyen terme
  - o Meilleure priorisation des fonctions
- Sur le plan institutionnel
  - o Renforcement de l'ouverture et du portage international au-delà des acteurs francophones
- Sur le plan méthodologique :
  - o Renforcer la maîtrise des démarches d'échange de savoir
- Sur le plan financier
  - o Mobilisation des financements locaux

Des initiatives sont déjà développées dans ce sens par pS-Eau, mais la pérennisation de ces réseaux et surtout la démonstration de leur plus-value demande de renforcer ces appuis.

L'évolution du dispositif institutionnel de pS-Eau est pertinente mais demande à être stabilisée.

## **C. Des démarches partenariales à renforcer**

Le pS-Eau a diversifié les partenariats durant les trois années écoulées, principalement avec des partenaires financiers (Agences de l'Eau, des collectivités territoriales...). Ces partenariats, pour être véritablement consolidés, demandent à ce que le pS-Eau renforce et systématise la mise en place de dispositifs politiques, techniques et financiers :

- Des temps de dialogue « politiques » entre responsables institutionnels (Président du pS-Eau et élus de la collectivité territoriale en charge de la solidarité internationale par exemple)
- Des temps de bilans et programmation techniques formalisés entre les directeurs des structures et/ou leurs chargés de mission
- Une programmation budgétaire et un suivi financier dans le cadre d'un conventionnement si possible pluriannuel.

Une même démarche de dialogue sur les orientations s'impose pour les relations avec les principaux partenaires techniques du pS-Eau et avec les autres réseaux actifs dans les mêmes secteurs.

Au regard du renouvellement régulier des interlocuteurs cela demande un investissement en temps non négligeable.

## **D. une stratégie qui évolue au regard des nouveaux enjeux du secteur**

### **1. L'eau et l'assainissement, à la croisée d'anciens et de nouveaux enjeux :**

Après l'adoption des OMD (2000), la reconnaissance de l'accès à l'eau et l'assainissement comme un droit humain (2010), l'adoption des ODD visant l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement (2015) et la généralisation d'une analyse mondialisée des biens publics le secteur de l'eau et de l'assainissement entre dans un nouveau cycle qui amène à revoir le champ d'analyse et d'action dans une vision plus systémique, plus politique et reposant les enjeux du financement de l'accès à l'eau et l'assainissement à l'aune des dynamiques d'urbanisation.

Cette ouverture de la problématique de l'accès à l'eau et l'assainissement, qui ne remet pas en cause l'importance et la nécessité des actions de terrain opérationnelles de renforcement des infrastructures et des services d'eau et d'assainissement, ouvre sur de nouveaux champs d'action sur lesquels des organisations comme le pS-Eau sont attendues.

### **2. Une stratégie qui se renouvelle :**

#### ***Le pS-Eau, des objectifs qui évoluent avec le temps :***

Le pS-Eau a été créé en 1984 avec pour objectif de « soutenir des initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de leur donner une cohérence d'ensemble »<sup>1</sup>. Cet objectif se retrouve ensuite dans les statuts de l'association créée en 2000 comme suit « faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement et plus généralement de l'environnement et du développement ». Il va ensuite se préciser pour devenir « accroître le nombre et la qualité des actions en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous »<sup>2</sup>.

A partir de 2015, l'objectif général du pS-Eau va monter en généralité, pour devenir « améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement »<sup>3</sup>, ce que nous retrouvons dans la rédaction de la NIONG présentée fin 2015 à l'AFD dont l'objectif général est « l'accès à l'eau et à l'assainissement est accru dans les pays en développement » et l'objectif spécifique « les actions de solidarité internationale contribuent efficacement au développement et à la gestion des services d'eau et d'assainissement dans les pays en développement ».

#### ***Une stratégie qui évolue avec les objectifs :***

En passant d'un objectif d'amélioration quantitative et qualitative des actions des acteurs français en matière d'eau et d'assainissement à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les PED, le pS-Eau fait évoluer son aire géographique d'action, son public et ses fonctions.

---

<sup>1</sup> pS-Eau, NIONG du programme renforcer les compétences et appuyer le développement des actions de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement, décembre 2012.

<sup>2</sup> Plaquette de présentation institutionnelle, 2014.

<sup>3</sup> Présentation du pS-Eau, avril 2015

Cette évolution ouvre plusieurs champs de réflexion sur lesquels le pS-Eau est en train d'avancer progressivement et sur lesquels des orientations demanderont à être prises à moyen terme pour consolider les évolutions de la stratégie institutionnelle du pS-Eau.

Il s'agit en particulier des champs de réflexion suivant :

- **Quels sont les changements attendus par l'action du pS-Eau**

Au regard de ses moyens (financiers, humains, base de contacts, publications...), de sa légitimité quels sont les changements auxquels le pS-Eau souhaite contribuer et comment le pS-Eau voit-il leur articulation dans une stratégie globale :

- Amélioration de la qualité de l'action des acteurs du secteur.
- Augmentation de la mobilisation des financements et de la quantité d'actions et d'acteurs dans le secteur
- Contribution à l'alimentation des politiques publiques nationales et internationales

Au regard des faibles montants mobilisés par la CDNG (2 % de l'APD de l'UE et des Etats membres pour l'eau et l'assainissement), il apparaît que pour avoir un impact sensible par rapport aux actions en matière d'eau et d'assainissement il sera nécessaire d'aller au-delà du renforcement des capacités et de la mobilisation des moyens financiers de la coopération décentralisée et non gouvernementale française. En particulier, il sera nécessaire de pouvoir s'inscrire dans une démarche de changement d'échelle permettant de mieux valoriser et diffuser les expériences locales au niveau national et international pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des politiques, programmes et projets mis en œuvre.

- **comment articuler les acquis de la neutralité et la nécessité de contribuer à l'amélioration des politiques publiques ?**

Le pS-Eau et les réseaux qu'il appuie se définissent comme étant « un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs publics »<sup>4</sup> qui fonde leur légitimité.

Dans le même temps, il apparaît que le pS-Eau et les réseaux qu'il appuie de fait jouent un rôle d'influence sur les politiques publiques, que ce soit par la contribution à la mise sur agenda de certaines problématiques ou par l'appui à l'élaboration de politiques publiques. Au regard de la demande de plus en plus importante de valorisation du capital de connaissance et d'expérience de pS-Eau et des réseaux qu'il appuie pour améliorer les politiques publiques, la question est d'identifier jusqu'où il est possible d'aller et quelles démarches utiliser pour influencer tout en gardant les acquis de la « neutralité » affichée.

---

<sup>4</sup> Plaquette de présentation du pS-Eau, 2014.

- **du local au national et à l'international, quels mécanismes de remontée du terrain mettre en place ?**

La capacité à alimenter les politiques publiques à partir des réalités du terrain repose sur la capacité à mettre en place et faire vivre des mécanismes de remontée et de traitement des informations et de changement d'échelle que pS-Eau et ses partenaires devront développer.

- **du sectoriel au global, quel équilibre pour consolider les acquis tout en ouvrant de nouveaux chantiers thématiques ?**

Un travail d'arbitrage et de priorisation sur les thématiques sur lesquelles ouvrir le champ de travail de pS-Eau demandera donc à être réalisé, au regard à la fois des enjeux du secteur, des champs déjà couverts et des attentes des acteurs dans les PED et en France. Cette ouverture ne devant pas se faire au détriment de la continuité de l'appui aux actions menées en faveur de l'accès à l'eau et d'assainissement.

La redéfinition et la clarification de la stratégie du pS-Eau pour mieux répondre aux enjeux du secteur tout en tenant compte des moyens limités dont il dispose est un processus qui de fait est en cours mais qui pour aboutir demandera du temps et demandera également une large implication des partenaires du pS-Eau.

A ce titre, elle ne pourra se faire que s'il y a une volonté politique au niveau du Conseil d'Administration de l'association, un engagement de l'équipe technique et un appui des partenaires.

# Première partie : le contexte de l'évaluation

---

## 1. Présentation du pS-Eau

### 11. L'eau et l'assainissement, des enjeux cruciaux, des enjeux en pleine mutation

#### Les OMD, une première avancée

Comme rappelé dans les termes de référence de l'évaluation, à l'orée du 21<sup>ème</sup> siècle l'eau constituait un enjeu crucial pour lequel les Nations Unies s'étaient fixé des objectifs ambitieux : les objectifs de développement du millénaire.

L'OMD numéro 7 avait pour cible de réduire le nombre des 1.8 milliards de personnes dans le monde qui n'avaient pas accès à l'eau potable et des 2.5 milliards qui n'avaient pas accès à l'assainissement, première cause de mortalité dans le monde.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté internationale s'était engagée à renforcer l'aide publique et les solidarités Nord/Sud sur l'eau, à promouvoir la bonne gouvernance dans les services d'alimentation en eau et d'assainissement et, dans ce cadre, préconisait de renforcer le rôle des autorités publiques locales.

En France, ceci s'est traduit par une implication forte des pouvoirs publics français (AFD, MAEDI, MEDDE, Collectivités Territoriales, Agences de l'Eau...) dans les conférences internationales, dans le versement des contributions françaises aux organisations internationales et dans le soutien aux actions de coopération dans ces domaines.

En particulier, en 2005, l'adoption à l'unanimité de la loi Oudin a marqué l'engagement des pouvoirs publics français en permettant aux communes, EPCI, syndicats mixtes et agences de l'eau de consacrer jusqu'à un pour cent de leurs ressources pour des actions de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En 2015, le bilan des OMD a permis de constater les avancées obtenues mais aussi les enjeux restant à relever au regard de la situation mondiale.

#### Le secteur de l'eau et de l'assainissement entre dans un nouveau cycle.

L'enjeu le plus importants est celui de l'accès universel, fixé dans l'ODD N° 6 qui prévoit de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » et dont deux des cibles principales sont :

- « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable »
- « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats »



Dans ce cadre la déclinaison des critères globaux d'atteinte des ODD par pays va passer par la préservation de la ressource au regard du réchauffement climatique, des réalités démographiques de la plupart des pays de coopération et des contraintes liées aux réalités du milieu hydrogéologique (zones de socle, zone de faible recharge des nappes...).

Cette atteinte des objectifs par nation passe par :

- la capacité des Etats des pays de coopération à définir et mettre en œuvre des cadres règlementaires qui prennent mieux en compte les réalités du terrain<sup>5</sup>.
- la prise en compte de la difficile émergence des acteurs privés (délégués, maintenanciers...) en particulier dans les petits centres urbains, rendant difficile l'application des orientations nationales de la plupart des pays en faveur de la gestion déléguée
- les évolutions des processus de décentralisation, en panne dans la majorité des pays alors que l'eau et l'assainissement sont souvent un des rares secteurs transférés
- la conception et la mise en place de nouveaux modes de financement tant des investissements que du service, de manière à assurer un accès universel rapide et pérenne, ceci tant dans le milieu rural que dans les mégapoles,

Enfin comme le montre l'inclusion du sujet de l'eau dans plusieurs ODD la délimitation du champ sectoriel eau et assainissement évolue avec l'intégration des problématiques de l'hygiène, de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'assainissement pluvial, de la gestion de tout ou partie des déchets solides...

L'action de pS-Eau s'inscrit au cœur de ces nouveaux enjeux.

## 12. Historique et organisation de pS-Eau

### Une structure née d'une volonté politique européenne

Le pS-Eau a été créée en 1984 à l'initiative des 12 ministres de l'Environnement de l'Union Européenne pour répondre aux objectifs de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1980 –1990) qui visaient à renforcer les actions de coopérations entre les collectivités locales européennes et les collectivités locales du Sud. Des comités nationaux ont été mis en place dont le comité français du pS-Eau qui était à l'origine hébergé par le MAEE puis géré administrativement par le GRET.

Seul le comité français du pS-Eau a perduré.

Un comité de pilotage, présidé par Stéphane Hessel, en a assuré la gestion de 1984 à 2000 avec l'assistance d'un secrétariat exécutif chargé de l'animation régulière, de la mise en œuvre des axes de travail définis par le comité de promotion et de répondre à toutes demandes d'informations, de conseil ou d'appui.

---

<sup>5</sup> Par exemple, au Burkina Faso 50 % des réseaux AEP et AEPS sont gérés en gestion directe par les communes ou les villages faute de délégués.

Lors du Comité de Pilotage du programme de décembre 1999, il a été décidé, à la demande du ministère des Affaires étrangères, d'entreprendre une démarche d'officialisation du statut du programme et de diversification des soutiens.

Après l'étude de plusieurs possibilités juridiques de formalisation du statut du pS-Eau, la décision a été de créer une association, ce qui a été effectif en décembre 2000.

L'association pS-Eau est aujourd'hui un dispositif à plusieurs étages :

- Sur le plan de la gouvernance :
  - o pS-Eau est piloté par un conseil d'administration de 17 membres.
  - o L'association pS-Eau regroupe un peu plus d'une centaine de membres<sup>6</sup> représentant la diversité des acteurs du domaine de l'eau (pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, organismes de recherche, organismes de formation, acteurs privés ou issus du privé (bureaux d'étude, fondations...), OSIM, OSI...).
- Sur le plan technique
  - o L'association est dotée d'une équipe technique d'une douzaine de membres, dont le noyau dur est basé à Paris mais disposant d'antennes ou de salariés délocalisés en Rhône-Alpes, Bretagne, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées et à Mayotte
  - o Elle s'appuie dans les pays focus de sa coopération sur la mise en place de réseaux nationaux, comme Ran'Eau à Madagascar et ACTEA au Burkina Faso
- Sur le plan des services
  - o L'association dispose d'un réseau d'environ 25 000 correspondants situés dans le monde entier<sup>7</sup>, qui sont régulièrement informés de l'actualité du secteur par pS-Eau et régulièrement sollicités pour alimenter le travail de l'équipe technique.
  - o L'association s'appuie plus particulièrement sur un réseau -non formalisé- d'environ 500 partenaires qui sont ses principaux interlocuteurs en France et de par le monde.

### ... Relayée par les pouvoirs publics français

Depuis sa création en 1984, le programme a été soutenu par les pouvoirs publics français, le ministère des Affaires étrangères en premier lieu, mais aussi le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, ainsi que celui de l'Emploi et de la Solidarité.

Le financement du secrétariat permanent par le ministère des Affaires étrangères a contribué à la pérennisation et au renforcement de la reconnaissance et de l'efficacité de ce service ouvert à tout public.

Depuis 2009, avec le transfert du financement aux ONG du MAEE à l'AFD, l'essentiel du soutien apporté au pS-Eau provient de l'AFD à travers des conventions programmes financées par AFD / DPO.

Le cofinancement de ces conventions programmes est issu essentiellement des agences de l'eau, de l'ONEMA et des collectivités territoriales.

---

<sup>6</sup> 116 membres dont 76 organisations et 40 individus. Source « le programme Solidarité Eau, un réseau de partenaires pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous », power point de présentation du pS-Eau, avril 2015

<sup>7</sup> Environ 50 % en Europe et 40 % en Afrique, in « le programme Solidarité Eau, un réseau de partenaires pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous », op cit

### 1.3. Objectifs du pS-Eau

Comme défini dans les statuts, pS-Eau « a pour but de faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, et plus généralement de l'environnement et du développement ».

Ceci s'est traduit concrètement par l'objectif de « accroître le nombre et la qualité des actions en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous »<sup>8</sup>, puis à partir de 2015 par l'objectif général de « améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement »<sup>9</sup>.

## 14. Evaluations antérieures

Les actions de pS-Eau sont régulièrement évaluées, comme cela a été le cas du programme Stratégies Municipales Concertées, qui a fait l'objet d'une évaluation en 2011<sup>10</sup>, ou de la mise en place du réseau Ran'Eau à Madagascar<sup>11</sup>.

L'avant dernière convention programme du pS-Eau, sur la période 2011-2012 a fait l'objet d'une évaluation fin 2015<sup>12</sup> qui a alimenté l'élaboration de la convention programme 2013-2015 objet de la présente évaluation.

## 2. L'évaluation demandée

Le pS-Eau a lancé en juin 2015, un appel d'offre pour « l'évaluation des activités du programme Solidarité Eau soutenues par la division du partenariat avec les ONG (DPO) de l'AFD – période 2013-2015 ».

Les termes de référence spécifiaient que l'évaluation avait « pour finalité d'optimiser la stratégie d'intervention actuelle de l'association ».

A partir de là, un important travail de cadrage des enjeux, objectifs et questions évaluatives a été réalisé entre juillet et septembre 2015, travail validé en comité de pilotage de l'évaluation le premier septembre 2015<sup>13</sup>.

La note de cadrage a apporté les précisions suivantes :

### Enjeux de l'évaluation :

« Les enjeux prioritaires de l'évaluation sont de contribuer à :

---

<sup>8</sup> Plaquette de présentation institutionnelle, 2014.

<sup>9</sup> Présentation du pS-Eau, avril 2015

<sup>10</sup> Lambrecht Stef, Evaluation finale du programme SMC, mars 2011

<sup>11</sup> Bonis Charancle Jean-Martial, Evaluation des activités du programme Ran'Eau – période 2011-2013, février 2014.

<sup>12</sup> Bonis-Charancle Jean-Martial et Valet Cyrille, évaluation des activités du programme Solidarité Eau soutenues par la division du partenariat ente les ONG (DPO) de l'AFD (2011-2012), février 2013.

<sup>13</sup> Mestre C. et Lajarge C. ; Evaluation externe du programme Solidarité Eau soutenu par la division partenariat avec les ONG (DPO) de l'Afd – période 2013-2015 ; note de cadrage finale, septembre 2015

- alimenter la rédaction de la convention programme
- alimenter les évolutions stratégiques de pS-Eau

Un troisième enjeu est de

- rendre compte à l'AFD et aux co financeurs (Agences de l'eau, SIAAP...) des financements reçus pour la convention programme 2013-2015
- apporter des éléments sur la plus-value ou non apportée par le pS-Eau dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ».

Il s'agit donc bien d'une évaluation à double visée :

- rétrospective, pour rendre compte
- prospective, pour alimenter à court terme la conception de la nouvelle convention programme et à moyen terme les évolutions de la stratégie de pS-Eau.

### **Objets de l'évaluation :**

L'évaluation et les recommandations concerneront :

- Les actions et les démarches mises en œuvre par pS-Eau
- Le dispositif institutionnel de pS-Eau,
- Les relations de pS-Eau
- Les finalités, missions et rôles de pS-Eau

Les principales questions évaluatives et recommandations attendues, priorisées par la note de cadrage étaient les suivantes :

1. Le bilan des actions réalisées dans le cadre de la convention programme, en termes d'efficacité,
2. La pertinence des démarches utilisées par pS-Eau depuis l'identification des priorités jusqu'à la mise en œuvre des actions,
3. La pertinence du dispositif institutionnel et de ses évolutions récentes : développement des réseaux géographiques dans les PED, développement des antennes sur le territoire français, réorganisation interne de l'équipe avec la suppression des pôles...
4. La pertinence du positionnement et des relations au niveau national et international du pS-Eau
5. La pertinence des finalités, missions et rôle du pS-Eau au regard des enjeux actuels du secteur eau et assainissement

## **3. Démarche méthodologique**

La présente évaluation externe a été réalisée par une équipe du CIEDEL (Christophe Mestre et Corinne Lajarge) avec l'appui de José Rakotozafy de FFF Malagasy Mahomby pour la partie réalisée à Madagascar.

Comme mentionné dans la note de cadrage, le processus évaluatif a été basé sur les principes suivants :

- Evaluation prospective / stratégique.  
L'évaluation est orientée vers les recommandations, et les jugements évaluatifs produits par rapport aux différentes questions évaluatives posées visent en priorité à alimenter la stratégie de pS-Eau.
- Évaluation participante.  
Les évaluateurs ont visé autant que faire se peut à co-produire les résultats de l'évaluation avec l'équipe de pS-Eau, en impliquant l'équipe dans la réflexion et le cheminement évaluatif, et en soumettant des notes d'étape pour discussion, correction et amélioration.  
Le caractère participatif de l'évaluation ne remet pas en cause l'indépendance des évaluateurs mais vise à la meilleure appropriation possible des résultats de l'évaluation.
- Évaluation itérative.  
L'évaluation, les questions posées et les recommandations ont évolués dans le temps à partir des informations recueillies, des analyses réalisées, et des priorités de manière à répondre au mieux aux enjeux identifiés.  
En particulier les évaluateurs ont été amenés à :
  - Donner un poids plus important que prévu initialement au bilan des actions, pour répondre au mieux aux demandes de redevabilité de l'évaluation
  - Restreindre le temps consacré à l'analyse de l'implication de pS-Eau dans les réseaux internationaux, faute de temps,
- Évaluation « ouverte ».  
Au-delà des personnes rencontrées, une consultation large, aux bénéficiaires des appuis conseil a été lancée à partir de questionnaires. Mais elle n'a pas obtenu les résultats escomptés, seuls neuf questionnaires ayant été renvoyés.

La démarche a articulé les sources d'informations suivantes :

- Etude de la documentation
  - Etude des rapports et comptes-rendus d'activités pour élaborer le bilan de la convention programme
  - Etude des publications et supports élaborés par pS-Eau pour en apprécier la pertinence
- Analyse des statistiques
  - Extraction des informations du site internet, des bases de données et des fichiers de suivi pour obtenir des données quantitatives.
- Analyse de la mise en œuvre des activités
  - Participation à des activités mises en œuvre par pS-Eau en France (appui-conseil, formations, réunions) pour identifier et analyser les démarches et outils utilisés.  
En tout, les évaluateurs ont participé (dans le cadre de l'évaluation ou antérieurement) à
    - Une formation sur le montage de projet eau et assainissement
    - Un atelier sur le pompage solaire
    - Quatre appuis personnalisés

- Le forum « renforcer les services d'eau et d'assainissement dans les pays subsahariens (Chambéry)
  - La journée mondiale de l'eau à Valence
  - Le groupe de travail maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement
  - Une réunion d'information sur la loi Oudin Santini dans une commune française
- Entretiens avec les différentes catégories d'acteurs :
- Entretiens avec des personnes des différentes catégories suivantes :
    - Le CA
    - Les partenaires
    - Le public-cible
    - Les acteurs du secteur AEPA en France mais aussi au Faso, à Madagascar et au Niger
    - L'équipe technique

En tout 65 personnes ont été rencontrées qui se distribuent comme suit :

Catégories de personnes	Nombre d'entretiens <sup>14</sup>
- Conseil d'administration	5 et les trois membres associés au CA
- Equipe technique	10
- Financeurs	12
- ONG et fondations	10
- Collectivités territoriales	8
- Acteurs privés	1
- Pouvoirs publics	2
- Réseaux nationaux et régionaux	11
- Madagascar : acteurs en lien avec le réseau Ran-Eau	9
- Burkina Faso : acteurs en lien avec le réseau ACTEA	7

## 4. Déroulement :

L'évaluation s'est déroulé de manière à répondre aux besoins du pS-Eau, en particulier au regard des échéances du dépôt de la demande de financement pour la nouvelles convention programme, mais aussi en fonction du calendrier des évaluateurs pour valoriser des missions réalisées dans d'autres cadres au Burkina Faso et à Madagascar pour travailler avec les réseaux appuyés par le pS-Eau.

<sup>14</sup> Le nombre est supérieur au nombre d'entretiens, une organisation ou une personne pouvant appartenir à deux catégories différentes

Le calendrier a été le suivant :

Date	Activités	Livrables
21 juillet 2015	Cadrage de l'évaluation	Note de cadrage initiale
01 septembre 2015	Réunions préliminaire Copil du premier septembre	Note de cadrage validée
15 Septembre 2015	Entretiens initiaux	Remise d'une note sur les premiers résultats et recommandations du processus d'évaluation
15 octobre 2015	Entretiens Mission au Burkina Faso Participation aux actions de pS-Eau	Restitution des premiers résultats de l'évaluation à l'équipe technique
15 novembre 2015	Entretiens Mission à Madagascar Participation aux actions de pS-Eau	Remise d'une note de synthèse de l'évaluation
18 décembre 2015	Entretiens complémentaires	Restitution de l'évaluation au COPIL
08 février 2016		Remise du rapport final
02 mars 2016		Restitution finale

## 5. Le contexte de l'évaluation :

La présente évaluation s'est déroulée dans un contexte de forte mutation ceci tant sur le plan des enjeux internationaux dans le domaine de l'eau (passage des OMD eux ODD...) que sur le plan interne à pS-Eau.

Sur le plan interne à pS-Eau, ces mutations concernent

- Le dispositif institutionnel, avec le changement d'organisation interne, le renforcement de la régionalisation de ses activités, et le développement de l'appui à la mise en place de réseaux dans les pays de coopération
- les activités, avec le développement de la formation et le développement de l'implication dans des activités de terrain
- la composition de l'équipe avec le départ d'une partie des membres de l'équipe en charge du pôle recherche et développement pendant les trois ans de la convention programme, ainsi que le départ de la chargée de communication et de plaidoyer fin 2015.

# Deuxième partie : le bilan des actions

---

## 1. Un réseau reconnu, une NIONG trop ambitieuse

### 11. Le pS-Eau, un réseau légitime, connu et reconnu

Le pS-Eau, en France comme dans beaucoup de pays du Sud est largement connu et reconnu des acteurs francophones du secteur de l'eau et de l'assainissement et bénéficie d'une image extrêmement positive. Le pS-Eau est indéniablement légitime dans son domaine d'action.

Cette légitimité s'explique d'une part par la durée de l'action de pS-Eau (plus de 30 ans), et d'autre part par la capacité de son équipe à maintenir un cap dans la durée en inscrivant ses orientations et ses fonctions dans le long terme, sans céder aux exigences conjoncturelles.

Cette reconnaissance et cette légitimité s'exercent essentiellement au niveau des acteurs francophones. Les acteurs anglophones (et a fortiori hispanophone, arabophone...) qu'ils soient internationaux, publics ou privés connaissent moins le pS-Eau.

### 12. Une équipe dont la disponibilité et les qualités humaines sont reconnues

Les acteurs du secteur sont unanimes à reconnaître et à apprécier la qualité de la relation humaine et la disponibilité des membres de l'équipe de pS-Eau, élément essentiel dans une démarche de travail visant le renforcement des capacités des acteurs du secteur eau et assainissement.

### 13. Une NIONG 2013-2015 très ambitieuse

Après avoir été financé par le MAEDI, le pS-Eau, depuis 2009 est financé par l'AFD/DPO.

La convention programme 2013-2015 présentée par pS-Eau à l'AFD/DPO s'inscrit dans le cadre des projets d'intérêt général de structuration du milieu associatif. Elle vise principalement le renforcement des capacités des OSC françaises.

Elle a bénéficié d'une subvention de l'AFD/DPO de 1,58 millions d'euros sur un budget total de 3 millions d'euros. Le co-financement est issu principalement de subvention des agences de l'eau et de collectivités territoriales.



Elle était construite sur la base du cadre logique simplifié suivant :

<b>Objectifs globaux</b>	- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays du Sud ; - Contribuer à l'atteinte des OMD eau et assainissement
<b>Objectif(s) spécifique(s)</b>	Améliorer la qualité et la quantité des initiatives locales de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
<b>Résultats attendus et activités</b>	<p><b>R1:</b> La compréhension des enjeux du secteur est accrue et les outils nécessaires au renforcement sont disponibles</p> <p>13. Identification des besoins de connaissances 14. Production de connaissances</p> <p><b>R2 :</b> Les acteurs du secteur sont en capacités de mener des actions de qualité et cohérentes</p> <p>25. Accompagnement des acteurs français pour mener des actions de qualité 26. Accompagnement des acteurs dans les PED pour améliorer la qualité de leurs interventions 27. Accompagnement pour la mise en cohérence des actions avec les cadres sectoriels nationaux 28. Contribution aux débats internationaux</p> <p><b>R3.</b> L'engagement des acteurs du secteur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous est accru</p> <p>34. Monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française 35. Sensibilisation des acteurs locaux français à la solidarité pour l'eau 36. Diffusion d'informations sur le secteur</p>

La convention programme, a souffert dans sa conception de plusieurs faiblesses :

### **Une convention programme trop ambitieuse au regard des moyens disponibles**

La description des activités et le renseignement des indicateurs de réalisation de la NIONG étaient surdimensionnés au regard des ressources humaines et des moyens financiers disponibles.

Un exemple, sur un des activités phares de pS-Eau illustre ceci, il s'agit des publications. Le récapitulatif de l'ensemble des indicateurs de réalisation des publications, fait apparaître que pS-Eau prévoyait sur les trois ans la réalisation de 99 publications comme suit :

- « 3 notes d'analyse des besoins de connaissance pour les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement
- 6 bulletins d'information scientifique
- 9 synthèses de capitalisation
- 6 études
- 2 guides pratiques réactualisés
- 1 document de projet pour une action « assainissement intégral »
- 1 support méthodologique sur la maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau et d'assainissement
- 36 newsletters « pays »
- 18 bilans annuels CDNG « pays »
- 6 documents pays publiés
- 15 fiches pays réalisées ou actualisées.

- 3 comptes rendus annuels d'activités sur la préparation de rencontres internationales avec les acteurs français et la contribution du pS-Eau aux réseaux et rencontres internationaux
- 1 synthèse annuelle (6 pages) des contributions de la coopération décentralisée et non gouvernementale française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
- 3 outils d'information et de sensibilisation sur la coopération décentralisée
- 3 numéros par an de la Lettre du pS-Eau publiés »<sup>15</sup>

Il est bien évident que toutes ces publications ne représentent pas le même investissement en temps de travail, mais quand on connaît le temps nécessaire pour la réalisation d'une lettre d'information ou d'un guide ou d'un support méthodologique, il apparaît clairement que l'ambition de la convention programme était trop importante au regard des moyens, et ceci sans prendre en compte les exigences des co-financeurs de la convention programme qui sont souvent venues s'ajouter aux engagements déjà pris.

## **2. Un bilan flatteur : des réalisations à hauteur des engagements**

### **21. Résultat 1 - La compréhension des enjeux du secteur est accrue et les outils nécessaires au renforcement sont disponibles**

Faisant le constat d'une évolution permanente des enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement, le pS-Eau s'est donné pour objectif de répondre aux besoins de connaissances pratiques, utilisables par les acteurs du terrain. Avec l'appui d'un comité scientifique qu'il a mis en place, le pS-Eau a mis en œuvre des activités d'une part pour identifier les besoins de connaissance, et ensuite pour produire des outils et supports méthodologiques utiles aux acteurs.

Jusqu'à 2015 c'est le pôle recherche et développement, appuyé sur le conseil scientifique qui a principalement travaillé à l'identification des besoins de connaissance et ensuite à la production de connaissance.

#### **211 Identification des besoins de connaissances**

##### Activités prévues :

- 1.1.1 Analyse des besoins
- 1.1.2 veille sur la production scientifique
- 1.1.3 veille sur les pratiques et modes d'intervention des acteurs

Pour identifier les besoins des acteurs, il s'agissait de recueillir leurs attentes, analyser la littérature scientifique existante avec l'appui du comité scientifique, et analyser les pratiques par le biais de diverses capitalisations.

---

<sup>15</sup> pS-Eau, Renforcer les compétences et appuyer le développement des actions de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement, note d'initiative ONG, 21/12/2012

Indicateurs	Prévu	Réalisé	Ecart
Analyse des besoins			
notes d'analyse des besoins de connaissance	3	3 (2013, 2014 et en cours 2015)	0
Veille sur la production scientifique			
Bulletin d'information scientifique	6	2 en 2013 2 en 2014 1 en cours en 2015	-1
Veille sur les pratiques et modes d'intervention des acteurs			
Synthèse de capitalisation sur service eau	3	Synthèse 2013 Synthèse 2014 Synthèse 2015 (en cours)	0
Synthèse de capitalisation sur planification locale concertée	3	Synthèse 2013 Synthèse 2014 Synthèse 2015 (en cours)	0
	15	14	-1

Le résultat est conforme aux engagements.

Le comité scientifique, mis en place en 2009 s'est régulièrement réuni en 2011 (3 réunions), 2012 (3 réunions) et 2013 (3 réunions), et ne s'est réuni qu'une seule fois en 2014 et ne s'est pas réuni en 2015.

Cela peut s'expliquer par le fait que l'équipe dédiée à la recherche développement, composée de trois personnes en 2012 ne compte plus à ce jour qu'une personne, et que ses activités demandent à être reformatées.

## 212. Production de connaissances :

### Activités prévues :

- i. Approfondissement des connaissances
- ii. Production d'outils et méthodes
- iii. Actions de démonstration

A l'issue de la phase d'identification des besoins de connaissance, le Ps-Eau s'est donné pour objectifs de réaliser des études, de fournir des supports méthodologiques pour les acteurs sous forme de guides, et d'expérimenter, en situation réelle, les outils et méthodes proposés.

**Tableau de Bilan des actions de production de connaissance durant la convention programme 2013-2015 (Activité 1.2)**

<b>Indicateurs : prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Approfondissement des connaissances</b>	
1 étude sur les dispositifs suivi-évaluation adaptés au PTF de la coopération décentralisée et non gouvernementale	2015
1 étude sur l'évaluation ex post des projets de coopération décentralisée et non gouvernementale	2015
1 étude sur eau et énergie solaire	2014
3 études complémentaires	2 Synthèses bibliographiques : « Accès aux financements acteurs locaux », « Réutilisation et valorisation des eaux usées » 1 étude « Maîtrise d'ouvrage locale » (2014) 1 étude « Service d'eau et d'assainissement et changement climatique » (2015)
<b>Production d'outils et méthodes</b>	
1 guide pratique sur le montage de projets d'eau potable actualisé	2014 « 18 questions pour agir »
2 modules de formation (Assainissement et SMC)	2013
1 guide pratique sur le montage de projets d'assainissement actualisé	2013 « 16 questions pour agir »
1 publication sur les dispositifs de suivi-évaluation adaptés aux acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale	2015
1 guide pratique sur l'évaluation ex-post adaptée aux projets CDNG	2015
	Publications complémentaires réalisées : - « Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement » (2013) - « Eau solaire » (2015) - Note sur « Service d'eau et d'assainissement et changement climatique » (2015) - « maîtrise d'ouvrage locale » (2015, en cours d'impression)
<b>Actions de démonstration</b>	
Un document de projet pour une action « assainissement intégral »	2014 Appui au CD94 pour la formulation et la mise en œuvre du projet d'assainissement de Zinder
13	17

Le résultat est supérieur à ce qui était annoncé, on compte ainsi 4 publications de plus que prévue :

- « Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement » (2013)
- « Eau solaire » (2015)
- Note sur « Service d'eau et d'assainissement et changement climatique » (2015)
- « Maîtrise d'ouvrage locale » (2015, en cours d'impression)

On note aussi que 2 documents sont en cours d'impression au moment de l'évaluation :

- « Maîtrise d'ouvrage locale »
- « Evaluation ex-post des projets CDNG »

## 213. Bilan du résultat 1

Au vu des résultats des activités, on peut affirmer que le pS-Eau contribue de manière significative à la compréhension des enjeux du secteur et met à la disposition des acteurs les outils nécessaires à leur renforcement.

Les documents réalisés sont produits dans le cadre de groupes de travail, les retards constatés (activités reportées, ou en cours à la date d'achèvement de la convention programme) sont imputables à la difficulté inhérente à mobiliser les acteurs dans le cadre de productions collectives.

En matière de production de connaissance, on constate une production **toujours plus soutenue, variée dans ses formes** (bulletin bibliographique, guides méthodologiques, notes de synthèses thématiques). Les documents produits sont proposés selon des supports différents (numériques ou guides papiers), et sont **largement diffusés** aussi bien par internet, que lors de manifestations, ou mis à disposition dans des espaces dédiés à la coopération internationale. On a pu relever le souci constant à la fois d'en assurer la promotion (lors de la sortie), et de les utiliser (en formation ou lors des accompagnements personnalisés). Certains documents phares (les « essentiels ») sont régulièrement actualisés.

Au niveau de la forme, le pS-Eau a eu le souci de mettre en place des collections et d'homogénéiser les documents réalisés et diffusés.

L'antériorité, la diversité et l'importance de la production du pS-Eau a cependant ses limites dans la mesure où il est parfois difficile de se retrouver dans la diversité des outils proposés.

## 22. Résultat 2 - Les acteurs du secteur sont en capacités de mener des actions de qualité et cohérentes

La diversité des acteurs de coopération engagés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est encore accentuée avec le recours de plus en plus fréquent à la Loi Oudin-Santini. Le pS-Eau s'est donné pour mission d'accompagner ces nouveaux acteurs, impliqués dans des projets de plus en plus importants.

## 221 Accompagnement des acteurs français pour mener des actions de qualité

Les activités proposées en lien avec cet objectif ont consisté à diffuser et valoriser les outils méthodologiques produits par le pS-Eau.

## 2211 information/sensibilisation

	Prévu	Réalisé (2015)	Ecart
Atelier	12 (4 par an)	13	+1
Réunion d'information	36 (12 interventions par an)	28	-8

**L'information des acteurs sur les « bonnes pratiques »** dans le domaine de l'eau et l'assainissement a donné lieu à la réalisation de 13 ateliers, et 28 interventions dans différentes réunions sur tout le territoire français.

Si les chiffres sont un peu en deçà de ce qui était prévu dans la convention programme, ceci s'explique facilement par le fait qu'à l'inverse, l'activité formation a été beaucoup plus importante que prévue. (Voir tableau ci-dessous activité 2.1.2).

On peut noter que les ateliers sont organisés comme un moyen de partager et valoriser les productions de groupes de travail (on peut citer par exemple une réunion de valorisation au Grand Lyon le 7 octobre 2015 de l'outil sur le pompage solaire sorti en octobre 2015, réunion qui a eu son équivalent à Paris, à Rennes...).

On peut cependant s'interroger sur la stratégie de réponse à la demande d'intervention sur la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. S'il est positif de noter que ces demandes émanent de toute la France (par exemple en 2015 Lyon, Marseille, Metz, Paris, Ambilly, Saint Briec, Rennes...), elles mobilisent parfois les chargés de mission pour un public très restreint (par exemple moins de 10 personnes en Haute Savoie lors d'une réunion en octobre 2015).

## 2212 Formation

**La formation des acteurs : une activité plébiscitée qui répond à une vraie demande.**

Depuis 2013 le pS-Eau s'est engagé dans une nouvelle activité : la formation. Généralement organisées en partenariat avec différents organismes, tels que Cités Unies France, les Réseaux Régionaux Multi-acteurs (Cap coopération, Cercoop, Centraider, Resacoop...), les journées de formation proposées ont un double objectif : renforcer les capacités des participants en matière de méthodologie de projet, et leur fournir les éléments relatifs aux aspects techniques de leurs projets.

Comme le tableau ci-dessous le montre, le pS-Eau avait sous-estimé la demande dans ce domaine.

### Tableau des formations (2013-2015)

	Prévu	Réalisé	Ecart
Formations	9 (3 formations organisées par le pS-Eau par an)	27 (pour les trois ans)	+ 18

Par exemple pour l'Aquitaine, une formation proposée a recueilli 50 inscriptions. Elle a dû être dédoublée de manière à garantir les conditions d'une pédagogie associant travaux de groupe et interactivité avec les participants. On peut noter également qu'en 2015, une formation a été organisée

et co-animée en partenariat avec l'association Toilettes du Monde qui travaille dans le domaine de l'assainissement.

On constate une forte demande à la fois des acteurs, et des Réseaux Régionaux Multi Acteurs qui sont soulagés de pouvoir confier cette partie de leur activité au pS-Eau, alors qu'eux-mêmes ne se sentent pas compétents pour aborder cette question en formation.

Il est important de noter qu'il s'agit d'une activité nouvelle, pour laquelle l'équipe a dû investir du temps et a bénéficié d'un premier renforcement de compétence dans le cadre d'un processus qui a culminé par une formation de formateurs des membres de l'équipe durant deux jours en août 2015.

## 2213 L'appui conseil individualisé : une demande qui continue de croître

Cette activité est au cœur de l'appui aux acteurs : il s'agit de recevoir en rendez-vous, de conseiller par téléphone et par courriel les acteurs, à tous les stades de leurs projets.

**Tableau général des appuis conseils individualisés (2013-2014).**

	Prévu	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Ecart sur 2 ans
CT	30 par an	20	16	↘ 36 au lieu de 60
ASI	50 par an	62	100 (environ)	↗ 162 au lieu de 100
OSIM	20 par an	31	40 (environ)	↗ 71 au lieu de 40
Total	200 (pour les 2 ans)	174	158	↗ 332 au lieu de 200

On peut noter que la demande d'appui est **en forte augmentation** (les chiffres 2015, non consolidés au moment de l'évaluation, montrent une tendance similaire sur les premiers mois de l'année).

Déjà en 2013, le rapport d'évaluation de la convention programme 2011-2012 de Jean-Martial Bonis-Charancle recensait 331 prestations d'appui et constatait que « *Les demandes pour les prestations d'appui-conseil sont en augmentation* »<sup>16</sup>.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, le pS-Eau a réalisé 332 prestations d'appui entre 2013 et 2014, soit plus de 150 % de ce qui était prévu dans la NIONG.

Si on considère le fait qu'un grand nombre de structures a bénéficié de plusieurs appuis, on atteint le chiffre de **400 appuis**.

On peut également constater, comme le faisait l'évaluateur en 2012, que « *la fonction d'instruction pour le compte d'un gestionnaire de fond prend de l'importance* »<sup>17</sup>. En 2014 elles ont représenté 74 appuis sur les 202 recensés pour cette année-là, soit plus du tiers.

Par contre, les appuis aux collectivités territoriales sont inférieurs aux objectifs. Si cela peut s'expliquer par le contexte électoral (élections communales de 2014 et élections départementales de

<sup>16</sup> Bonis Charancle Jean-Martial, Valet Cyrille, Evaluation des activités du programme Solidarité eau soutenu par la division du partenariat avec les ONG (DPO) de l'AFD (2011-2012), février 2013, page 19

<sup>17</sup> Ibid, page 19

2015), cette explication n'est sans doute pas suffisante. Ceci d'autant plus si l'on prend en compte que la méthode de renseignement par l'équipe de pS-Eau du tableau de suivi de l'appui conseil ne facilite pas l'interprétation des données. En effet, dans la rubrique collectivités territoriales, sont également recensés les appuis à l'instruction des dossiers de demandes de cofinancement pour le compte des grandes collectivités territoriales (Grand Lyon, Ville de Paris) alors qu'il s'agit pourtant la plupart du temps de demandes posées par des associations de solidarité internationale.

Les appuis accompagnements sont donc très nombreux, concernent surtout les ASI et les migrants On ne peut que constater une inflation des demandes des petits acteurs, et des migrants, ainsi qu'une grande place prise par l'appui à l'instruction de projets pour le compte de grandes collectivités et des agences de l'eau.

Cependant, au vu des tableaux de suivi des accompagnements de porteurs de projet, mais aussi grâce aux entretiens avec les chargés de mission d'une part et les bénéficiaires de ces appuis d'autre part, on observe que l'appui aux collectivités territoriales demande généralement plus de temps et s'accompagne parfois de missions terrain.

Il y a donc un vrai questionnement à poursuivre par l'équipe du pS-Eau sur le public des appuis et sur les priorisations à effectuer dans ce domaine. La question de la subsidiarité des réseaux d'appuis (pS-Eau / FORIM / Agence Micro Projet - Guilde du Raid / RRMA) doit être posée, pour que le pS-Eau puisse cibler ses appuis en directions des acteurs auxquels il est le seul à pouvoir apporter une vraie plus-value.

## **2214 Conclusion**

Durant la période couverte par la convention programme le pS-Eau a continué à informer les acteurs français de la solidarité internationale, tout en ayant le souci de diversifier son offre d'appui et d'accompagnement des acteurs, à la fois sur les modalités de l'accompagnement et sur les publics. Parmi les changements impulsés durant ces trois années, on note le développement d'une offre de formation proposée par le pS-Eau (souvent en articulation avec les réseaux régionaux multi-acteurs), une place de plus en plus importante prise par la participation à l'instruction des demandes de financement auprès de grandes collectivités (par exemple le Fonds Eau du Grand Lyon). Enfin de nouveaux publics sont touchés au fur et à mesure que le pS-Eau accroît son implantation dans les territoires en France (développement des appuis conseils et des formations en Bretagne et en Aquitaine par exemple).

## **222 Accompagnement des acteurs dans les PED pour améliorer la qualité de leurs interventions**

Le pS-Eau s'est engagé dans l'appui accompagnement des acteurs des PED dans le développement ou la gestion des services d'eau et d'assainissement. en cherchant à valoriser et diffuser les connaissances produites en son sein. Il a commencé à le faire par le biais d'ateliers d'information et de séances de formation.

Comme pour les acteurs français, cet accompagnement se décline en plusieurs types d'activités :



- L'information des acteurs du secteur, par l'organisation d'ateliers d'information et/ou de sessions dans les enceintes nationales et internationales
- La formation des acteurs du secteur, ou la formation de formateurs pour diffuser les outils méthodologiques produits par le pS-Eau

Tableau de suivi des activités d'appui en direction des acteurs du Sud

Prévu	Réalisé pour 2013-2015
<b>Information des acteurs des PED</b>	
3ateliers	Pas d'ateliers en tant que tel mais une sensibilisation aux outils et méthodes produits par le pS-Eau, à l'attention des partenaires rencontrés durant les missions
<b>Formation des acteurs des PED</b>	
5 formations dans les PED sur l'assainissement	5 formations réalisées (4 assainissements et 1 SMC) 1 appui au Programme National de Formation aux Métiers de la Ville du Cameroun
5 formations dans les PED sur la planification locale	Formation prévue au Burkina reportée sur autre convention en 2016 en raison du contexte politique

L'accompagnement des acteurs dans les PED pour améliorer la qualité de leurs interventions se met progressivement en place

## **223 Accompagnement pour la mise en cohérence des actions avec les cadres sectoriels nationaux**

Il s'agissait ici de contribuer à l'articulation entre les actions de coopération et les politiques sectorielles qui se structurent progressivement dans les pays d'intervention.

Le pS-Eau a fait le choix de distinguer les pays « d'intervention prioritaire » ou « pays focus » (Madagascar, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Maroc, Liban) en mettant en place des réseaux/groupes pays, et les pays d'intervention « secondaires » pour lesquels une veille est organisée et de l'information diffusée (Cameroun, Palestine, Guinée, Togo, Haïti, Mauritanie, Cambodge, Laos, Tunisie, Comores).

### **2231 Groupes pays, et mise en place de réseau dans les pays d'intervention « prioritaire »**

Le pS-Eau cherche à favoriser la mise en cohérence des actions de solidarité internationale, avec les cadres sectoriels et les politiques publiques des principaux pays d'intervention en matière d'eau et d'assainissement. Le principal outil de cette mise en cohérence est le « groupe pays ». Chaque chargé de mission du pS-Eau est désormais responsable d'une veille institutionnelle, d'un mapping des acteurs, de diffusion d'information par le biais de divers supports (page web, fiches pays, news letter, cahier technique) en lien avec un pays particulier (Madagascar, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Maroc, Liban) et de l'animation de réunions d'échanges entre acteurs intervenant dans un même pays.

Par ailleurs, le pS-Eau a impulsé la mise en place et le fonctionnement de deux réseaux dans des pays d'intervention prioritaire, le réseau Ran'Eau à Madagascar, mis en place en 2009 et le réseau ACTEA au Burkina Faso mis en place en 2014.

Tableau de réalisation des activités pour la mise en cohérence des actions avec les cadres sectoriels nationaux et l'animation d'espace de concertation (activité 2.3.1)

	Réunions d'échange		Réunions techniques		Newsletters		Bilan annuel		Missions de terrain		Cahier technique	
	Prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
2013		6		2		10		6		11		3
2014		7		2		7		5		15		2
2015		14		4		9		6		14		2
TOTAL	15	27	5	8	36	26	18	17	18	40	6	7

Malgré des **objectifs certainement trop ambitieux au départ**, la plupart ont été atteints et même largement dépassé. Par contre l'ambitieux objectif de 36 newsletters n'a pu être atteint. Le temps de travail nécessaire à l'animation de réseaux émergents au Sud (Ran'Eau à Madagascar et ACTEA au Burkina Faso) n'avait pas suffisamment été anticipé dans la convention programme. Cette structuration de réseau dans les pays demanderait à ce que l'équipe puisse y consacrer plus de temps.

## 2232 Veille pays

Par cette activité, le pS-Eau avait pour ambition de collecter des informations nécessaires aux porteurs de projets souhaitant intervenir dans des pays dits « secondaires ». Il s'agissait de recueillir des données sur les politiques sectorielles, les contacts institutionnels et les actions de coopération.

### Tableau « Veille pays »

	Prévu	Réalisé	Ecart
<b>Fiches pays</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>+10</b>
<b>Fiches actions</b>	<b>150/an</b> <b>Soit 450</b>	<b>600</b>	<b>+150</b>

**25 « fiches pays »** (très appréciées par tous les acteurs rencontrés durant l'évaluation) ont été créées, mises en lignes et actualisées depuis mars 2013. Ces fiches sont jugées claires, à jour et facilement utilisables par les acteurs interrogés.

**Dans l'atlas des actions, 200 nouvelles « fiches actions »** ont continué à alimenter chaque année la base de données qui compte désormais 1471 fiches (**contre 872 en 2012**). Cependant, un nombre trop important de mots clefs, rend difficile l'exploitation de cette base « actions »

Enfin **des activités non prévues ont été réalisées** : en 2013 des missions ont été conduites au Liban, au Burundi et en Haïti, et en 2014 des missions en Mauritanie, au Congo et au Mexique ont eu lieu, ainsi que le lancement du « groupe pays » Liban.

Le travail réalisé durant les **missions terrain a permis d'alimenter les diverses bases** de données gérées par le pS-Eau et de publier et diffuser les fiches pays.

Enfin, l'activité avait pour ambition de mettre à jour les données concernant les directions nationales et régionales des services techniques eau et assainissement et de mettre également à jour au moins 15 contacts « partenaires techniques » (ONG, bureaux d'études, entreprises de maintenance exploitation) dans les 6 pays prioritaires.

Les fiches concernant les directions nationales et régionales des services techniques eau et assainissement sont bien présentes dans la base de données, mais il n'a pas été possible de vérifier si toutes les données sont à jour. Cependant les chargés de mission du pS-Eau en responsabilité sur chacun des pays concernés font régulièrement remonter des données actualisées après les missions qu'ils réalisent.

## 2233 Contribution aux débats internationaux

Dans la convention programme proposée à l'AFD, le pS-Eau affichait les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser la prise de parole d'expert du Sud et des membres de son réseau dans les enceintes internationales,
- Assurer une veille afin d'alimenter ainsi les membres de son réseau.
- Influencer sur les paradigmes en vigueur dans le secteur
- Porter la voix des acteurs francophones dans ces enceintes.

Les modalités d'intervention du pS-Eau dans ce domaine ont été variées : présidence de la plateforme française pour l'eau (PFE), préparation de la rencontre AfricaSan, interventions dans diverses manifestation (semaine mondiale de l'eau à Stockholm en 2013, Atelier international Aguasan) participation à une formation organisée par le centre de recherche suisse Eawag-sandec, participation au réseau SuSanA.

En outre le pS-Eau a été associé en 2014 par le MAEDI à des rencontres de concertation sur la définition des ODD.

Si le pS-Eau participe de manière évidente aux principales enceintes et espaces internationaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il n'est pas facile de mesurer sa capacité à favoriser la prise de parole d'experts du Sud.

Enfin il est à noter que le pS-Eau n'a pas ménagé ses efforts pour faire connaître le principe du 1% solidaire à l'échelle européenne en participant à divers événements en France et à l'échelle européenne, en lien avec son partenaire Solidarité Eau Europe :

- 8<sup>e</sup> Forum de la Wacap Dublin février 2013
- 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> conférence de l'Euro-Riob en Bulgarie et Roumanie, 2013 et 2014
- 7<sup>ème</sup> conférence de l'IWA à Paris
- Co-organisation d'un colloque à Strasbourg en 2014
- Réalisation d'une mission d'appui en Moldavie en 2014

## 224. Conclusion du résultat 2

Le pS-Eau **accueille et accompagne un nombre croissant d'acteurs** en diversifiant les bénéficiaires de son appui et les modalités de son intervention. Le bilan des formations et des appuis individualisés est très positif en termes d'atteinte des objectifs fixés.

Un effort particulier a été fait pour favoriser l'inscription des actions de coopération dans les stratégies sectorielles des pays d'intervention. La dynamique des « groupes pays, ou réseaux pays » est riche et variée : les supports d'animation ou de transferts d'informations sont multiples et contribuent à permettre aux acteurs d'améliorer leurs actions et de les mettre en cohérence entre elles et avec les politiques des pays concernés.

La plupart des résultats attendus ont été largement dépassés. Cependant certains (newsletter pays, formations dans les PED) sont restés en deçà des objectifs annoncés, en raison très clairement d'un surdimensionnement des activités proposées dans la convention programme.

Il reste à s'interroger sur la priorisation des publics bénéficiaires des appuis individualisés, pour atteindre les objectifs fixés en direction des collectivités territoriales.

Enfin le pS-Eau a été présent à la hauteur de ses engagements dans les enceintes internationales, tant pour alimenter les acteurs du secteur, que pour valoriser à l'échelle internationale le principe du 1% solidaire.

## 23. Résultat 3 - L'engagement des acteurs du secteur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous est accru

Toutes les activités en lien avec ce troisième résultat ont pour ambition de contribuer à la mobilisation d'un nombre toujours plus grand d'acteurs dans la coopération internationale pour l'eau potable et l'assainissement. Ces activités, articulées entre elles, partaient de l'idée de :

- convaincre les acteurs de s'engager dans les domaines de l'eau et de l'assainissement : activité 3.1 de monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française,
- mobiliser les collectivités territoriales françaises : activité 3.2 de sensibilisations au niveau local,
- mettre à disposition des acteurs la documentation et les actualités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : activité 3.3 diffusion d'information sur le secteur

### 231 Monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française

Indicateurs Prévu	Réalisé	Ecart
1 synthèse annuelle de 6 pages des contributions de la coopération décentralisée et non gouvernementale française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, 1 page web, 1 support power point du bilan	Oui	0
Restitution du bilan	Oui	0

Réalisé à partir d'une enquête annuelle auprès des acteurs de la coopération décentralisée et des agences de l'eau, les « Bilans » du pS-Eau ont été réalisés chaque année, mis en valeur sous forme de plaquette, sont disponibles sur le site du pS-Eau et ont été présentés à l'occasion de multiples événements tant au niveau national qu'au niveau régional. Chaque bilan a été imprimé à **1500 exemplaires**.

Ce bilan annuel est très apprécié des acteurs, et notamment des acteurs institutionnels car il dresse un panorama chiffré de l'engagement des acteurs, et permet d'observer l'évolution des tendances au fil des années.

On peut également **ajouter à ce bilan une étude réalisée en 2014** sur la mobilisation de l'expertise des collectivités locales françaises au bénéfice de leurs projets de coopération pour l'eau et

l'assainissement. Au-delà des chiffres, cette étude fait ressortir des éléments sur les **modes d'intervention** des collectivités. Elle permet notamment de fournir une argumentation sur l'intérêt pour une collectivité de mobiliser son expertise dans le cadre de la solidarité internationale. Elle contribue ainsi au débat très actuel sur l'intérêt local à coopérer.

## 232 Sensibilisation des acteurs locaux français à la solidarité pour l'eau

Cette activité s'adressait en particulier aux collectivités territoriales françaises : celles-ci contribuaient (en 2011) à hauteur de 22 millions d'euros, alors que le potentiel de mobilisation ouvert par le Loi Oudin-Santini est de 67 millions d'euros par an. Les actions de sensibilisation avaient donc pour objectifs d'augmenter la contribution des collectivités et agences de l'eau dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Tableau de réalisation des activités de sensibilisation en direction des collectivités territoriales

Indicateurs	Réalisé	Ecart
6 ambassadeurs de l'eau	26 signataires de la charte des élus de l'eau	
2 réunions par an du groupe Eau CUF	2 en 2013 1 en 2014  Réalizations de réunions thématiques dans le cadre des forums de CUF (2 en 2013, 1 en 2014, 1 en 2015)	-3  Quatre réunions thématiques lors des forums de CUF
1 publication portant le message des collectivités engagées dans le secteur (2014)	2014	0
6 Manifestations journée mondiale de l'eau	1 à Valence en 2013  Réalisation d'une page web dédiée à la JME en 2014 et 2015, recensement des différentes manifestations prévues en France par les acteurs du réseau, et mise à disposition d'outils pédagogiques	-2
9 participations à des réunions d'information	20	+11

- La première activité visait à identifier des « ambassadeurs d'influence », 6 personnes ressources (une par bassin), dont la mission aurait consisté au niveau local à encourager de

nouveaux élus à s'engager dans la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'activité n'a pas bien fonctionné : Cités Unies France s'est retiré en 2014 du partenariat engagé en 2013 avec le pS-Eau, et les élections municipales n'ont pas permis une mobilisation optimale des élus.

Cependant, en juin 2015, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la Loi Oudin-Santini, l'activité a été transformée en mobilisation des élus français autour de la Charte des élus de l'eau et on compte 26 signataires de la charte en novembre 2015.

- Conformément à ce qui était prévu, les deux premières années du programme, une vingtaine d'interventions ont eu lieu en France, à destination des collectivités territoriales.
- En revanche les activités prévues en lien avec la journée mondiale de l'eau ont surtout consisté à créer un espace dédié sur le site (mis à jour en 2014 et 2015), proposer un dossier de presse aux médias spécialisés, et alimenter la base de données en ressources pédagogiques. On peut signaler le fait que dans le cadre de l'année internationale de la coopération pour l'eau (2013), une réunion a été organisée à Valence, donnant lieu à la réalisation d'une vidéo disponible sur le site de pS-Eau.

On constate cependant un engagement des collectivités territoriales et agences de l'eau à hauteur de 24,9 millions en 2014 (pour 28,3 millions d'euros en 2013) soit une baisse de 12% par rapport à 2013. Les activités n'ont donc pour l'instant pas contribué à accroître l'engagement des collectivités territoriales.

On peut supposer que les effets conjugués de la crise économique et budgétaire et de l'année d'élections municipales, ont largement pesé sur le choix de nouveaux engagements de collectivités territoriales. Par ailleurs c'est surtout la baisse de l'engagement des agences de l'eau qui amène une régression des chiffres pour 2014. « *En 2014 on enregistre une forte baisse de la contribution des agences qui ont mobilisé 12,6 millions d'euros contre 15,4 en 2013* ». <sup>18</sup> La baisse de l'engagement des collectivités territoriales en 2014 à hauteur de 3.4 millions d'euros est donc attribuable pour 2.8 millions à une baisse de la contribution des agences de l'eau et pour 0.6 millions (soit 2,5 %) à une baisse de la contribution des collectivités territoriales elles-mêmes.

### **233. Diffusion d'information sur le secteur**

L'activité consistait à :

- activité 331 : veille et mise à disposition d'information sur les guichets de financements,
- activité 332 : développement et alimentation d'outils de communication externes diversifiés,
- activité 333 : développement et l'alimentation de bases de données sur le secteur.

---

<sup>18</sup> Source « L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin Eau et assainissement, Bilan 2014 » pS-Eau, Septembre 2015

Action	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Ecart
page web à jour sur opportunité de financement	1	Oui	0
site web à jour	1	Oui	0
page facebook	1	oui	0
page twitter	1	oui	0
mailings	4 par an	2013 : 9 2014 : 50 2015 : 60	+ 57
Lettre du pS-Eau	3 numéros par an	2013 : 3 n <sup>os</sup> (72, 73 Fr et Eng, 74) 2014 : 2 n <sup>os</sup> (75, 76) 2015 : 3 n <sup>os</sup> (77, 78, 79)	-1
Diffusion de la lettre en format papier	1 800 contacts	1 500 par lettre	- 300 exemplaires
Diffusion de la lettre par emails	17 000 contacts	25 000 contacts	+ 8000 contacts
outil cartographique	1	Oui	0
bases de données	6	Oui	0
nouveaux outils dans la base pédag'eau	50 par an	178 par an au lieu de 50 prévus	+385
nouvelles références dans la base expertise sud	10	185 (175 en 2012)	0
Page web sur les opportunités de financement	1	oui	0
Exposition « Agir pour l'accès à l'eau potable »	Non prévu		+ 1
Livret électronique « être solidaire pour l'accès à l'eau et à l'assainissement »	Non prévu	Un sur le site de pS-Eau Un sur le site de RESACOOOP	+ 2
Les jeudis du pS-Eau	Non prévu	Onze rencontres dans 6 villes	+ 11

**La rubrique financement** couvre les principaux bailleurs publics français (Etat, Collectivités territoriales, Agences de l'eau....) ainsi que quelques fondations. Elle est tout à fait à jour, la navigation est aisée, et les informations sont pertinentes.

**Le site web** est régulièrement mis à jour et rassemble un nombre impressionnant de données concernant à la fois le secteur de l'eau et de l'assainissement, les acteurs de la coopération, des documents pédagogiques et des ressources bibliographique en ligne.

**Tableau : situation des bases de données du pS-Eau en novembre 2015**

<b>Base de données site web</b>	<b>Entrées (situation au 17-12- 2012)</b>	<b>Entrées à fin 2015</b>	<b>Evolution 2012- 2015</b>
Organismes	10 218	21 067	+ 10 849
Contacts	6 268	25 796	+ 19 501
Experts Sud	175	185	+ 10
Documents en ligne	1 831	3 189	+ 1358
Outils pédagogiques	1 319	1 854	+ 535
Fiches actions	872	1 471	+ 599

- **L'atlas**, riche de 823 fiches d'identification de projets répertoriés depuis 2011, est facile d'utilisation.
- Enfin un grand nombre d'outils ont été ajoutés à la **base ressources** sur le site du pS-Eau : 452 ressources par an dans la bibliothèque numérique, au lieu de 100 prévues  
178 outils pédagogiques répertoriés par an, au lieu des 50 prévus

**La lettre du pS-Eau** a été sortie en moins de numéros que prévus (8 au lieu de 9), mais elle reste un support d'information très apprécié des acteurs. (1 500 exemplaires papiers de chaque lettre et 25 000 envois par email).

La page **Face-book** (1 025 « amis ») et le compte **Twitter** (525 « followers ») sont régulièrement alimentés (près de deux fois par semaine) avec des informations en lien avec l'actualité soit du secteur (COP 21, Journée mondiale des toilettes), soit des activités de pS-Eau (sortie du guide sur le pompage solaire par exemple). Les informations diffusées par ces canaux, sont articulées avec le site internet et les bases de données.

**De nouveaux supports ont été imaginés et mis en œuvre :**

- L'exposition « Agir pour l'accès à l'eau potable » est disponible sous forme de kakémonos et poster, également téléchargeable sur internet depuis décembre 2014.
- Le livret électronique « être solidaire pour l'accès à l'eau et à l'assainissement » est désormais accessible en ligne sur le site du pS-Eau. Il a en outre été décliné pour la Région Rhône-Alpes (en collaboration avec RESACOOOP) dans une version faisant connaître les acteurs engagés dans ce secteur. Très facile d'utilisation, très interactif, il permet à la fois de comprendre le contexte, les enjeux et donne des clefs extrêmement pratiques pour s'engager dans une démarche de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Les jeudis du pS-Eau, initiés en juin 2013 ont permis l'animation de temps d'échange entre les membres du réseau dans les villes de Rennes, Bordeaux, Lyon, Paris, Champigny-sur-Marne (un total de 11 rencontres autour de thématiques très variées).



## **234. Conclusion du résultat 3**

**L'énergie consacrée à développer des nouveaux outils, à innover dans les supports, témoigne de l'engagement de l'équipe en faveur de l'information et de la sensibilisation de nouveaux publics.** Cependant, ce foisonnement d'informations, d'initiative, gagnerait à être canalisé en vue de faire moins mais mieux. En particulier, il serait important de plus travailler la question des publics et modes d'usage des outils proposés. Par exemple on peut s'interroger sur la pertinence et le mode d'usage d'une exposition dont le public ciblé est autant l'enfant du cycle 1 (2-4 ans) que les décideurs locaux et nationaux, les migrants ou les universitaires.

**Le site internet : des progrès restent à faire pour rendre l'information accessible à tout type de publics.**

Durant la convention programme, l'ergonomie du site internet a été améliorée, en vue de répondre efficacement aux attentes des utilisateurs, et de leur fournir un meilleur confort de navigation.

Cependant les acteurs interrogés expriment une réelle difficulté à trouver ce qu'ils cherchent dans certaines bases de données (en particulier dans la base recherche documentaire ou dans la base pédag'Eau ).

**L'annuaire des acteurs ressources** pose question. Celui-ci identifie les services techniques, les ONG et les professionnels locaux. Il recense actuellement plus de 25 000 contacts, mais pour certains ils sont simplement répertoriés sans coordonnées qui les accompagnent (par exemple toutes les collectivités du Burkina Faso sont identifiées dans l'annuaire des acteurs mais seul un faible nombre est renseigné.) La quantité d'information et la grande diversité des critères pour la discriminer rendent l'utilisation de cet outil difficile et aléatoire.

La quantité des informations disponible dans ce répertoire ne peut donc être un indicateur ; il s'agirait au contraire de vérifier la qualité, la pertinence et l'accessibilité des informations disponibles.

Enfin, il semble humainement difficile de mettre à jour et actualiser en permanence un fichier de 25 000 contacts.

Le bilan du résultat 3 en termes de réalisation des activités est très positif, et sauf quelques exceptions, il va bien au-delà des résultats attendus.

Le pS-Eau s'investit de manière croissante en faveur d'un plus grand engagement des acteurs du secteur pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Résultat 3). Les données du recensement annuel (monitoring de la coopération décentralisée et non gouvernementale française) sont appréciées des acteurs

L'information et la sensibilisation des acteurs (nouveaux ou déjà impliqués) est un souci constant de l'équipe du pS-Eau, qui met à leur disposition une information pertinente et actualisée, et innove dans les modes de communication.

Les activités en lien avec ce résultat contribuent certainement à accompagner les démarches et projets des acteurs déjà engagés (et plusieurs personnes en témoignent). Par la variété, le nombre et la qualité des supports proposés, ils sensibilisent de manière certaine de nouveaux acteurs, aux enjeux et démarches de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il reste cependant à ce jour difficile d'affirmer en quoi cela contribue à ce qu'un nombre croissant d'acteurs s'engagent dans la coopération dans ce secteur.

## 24. Un bilan globalement positif

**Les actions prévues durant les trois ans ont globalement été réalisées et souvent dépassées.** Par exemple alors qu'il était prévu que pS-Eau allait accompagner une centaine d'acteurs par an, en réalité ce sont plus du double qui ont été accompagnés chaque année, de même alors qu'il était prévu d'organiser une petite vingtaine de formations, ce sont une trentaine qui ont été réalisées. Des efforts significatifs ont été accomplis pour améliorer le site internet, et plus largement la communication du pS-Eau, ce qui est reconnu par tous les acteurs interrogés dans le cadre de cette évaluation.

**Quelques rares actions sont en deçà des prévisions :** par exemple ont été publiées 26 news letter sur les pays focus au lieu des 36 prévus. D'autres ont été décalées dans le temps, comme les actions en direction des élus locaux visant à mobiliser des élus « ambassadeurs de l'eau » pour développer les engagements de nouvelles collectivités territoriales. Ce décalage dû tant à des causes externes (élections locales en France) qu'interne au pS-Eau (disponibilité de temps, mobilité du personnel) n'ont pas permis d'atteindre les résultats même si les activités prévues ont bien été menées.

**Des actions non prévues** ont été réalisées, comme les jeudi du pS-Eau, les livrets électroniques...

Donc le bilan des actions réalisées est très positif, et dépasse globalement les engagements prévus dans le cadre de la convention programme.

La réalisation des activités prévues et la capacité de pS-Eau à répondre aux sollicitations des acteurs du secteur au-delà de ses engagements dans le cadre de la NIONG se retrouve dans la satisfaction des acteurs de l'eau et de l'assainissement, en particulier les acteurs non professionnels et les « néophytes » dans le secteur qui sont très satisfaits de l'appui et de la disponibilité de pS-Eau.

**Par contre, la convention programme 2013-2015 s'est déroulée dans une phase de mutation pour le pS-Eau :** il s'est agit à la fois d'innover dans les modes d'interventions (formations), dans les publics (développement des actions au Sud), sur les territoires en France (extension des activités au plus près des demandes des acteurs en région).

Le conventionnement avec une diversité de partenaires (par exemple les Réseaux régionaux multi-acteurs), l'appui à l'émergence de dynamiques de réseau au Burkina Faso et à Madagascar ont également mobilisé fortement les membres de l'équipe durant la période.

**On peut donc affirmer que les ambitions étaient trop importantes** au regard des moyens disponibles.

### 3. Des démarches en constante évolution

La mise en œuvre des différentes actions du pS-Eau repose sur la conception et l'utilisation de démarches et d'outils par les membres de l'équipe. L'importance et la diversité des actions mises en œuvre par pS-Eau a pour conséquence que ces démarches sont très nombreuses et diversifiées.

Nous centrons l'analyse ci-dessous sur celles qui nous ont semblé les plus importantes :

- L'identification des thématiques de travail
- La production de connaissance
- La mise en forme de la connaissance
- Le renforcement des capacités
- Le plaidoyer en faveur du 1 %

#### 31. Identification des besoins et des attentes thématiques des acteurs de l'eau et de l'assainissement

Le pS-Eau a mis en place depuis plusieurs années une démarche qui lui permet d'identifier les thématiques sur lesquelles il est important de produire et mettre à disposition des connaissances.

Cette démarche repose sur le croisement d'un ensemble de sources :

- Les travaux du comité scientifique, composé d'experts reconnus dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, qui joue un rôle de veille scientifique et de débat
- La participation aux espaces de débat dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (journée mondiale de l'eau, réseaux...),
- Les remontées du terrain, à partir des missions réalisées par les membres de l'équipe, à partir des projets opérationnels dans lesquels pS-Eau est impliqué et à partir des réseaux nationaux, en particulier ceux accompagnés par le pS-Eau (ACTEA, Ran'Eau)
- Les retours lors des activités d'appui-conseil aux acteurs du secteur eau et assainissement ;
- Le screening des projets analysés lors des instructions réalisées pour le compte des partenaires du pS-Eau (Grand Lyon, Agence Micro-Projet, AERMC, FORIM...)
- Les débats internes à l'équipe du pS-Eau et avec les partenaires.

A partir de là, une note sur les attentes et besoins des acteurs de l'eau et de l'assainissement dans les PED est produite, permettant de lister les thèmes d'importance.

C'est ainsi que dans la NIONG, le pS-Eau se proposait de travailler annuellement autour de 2 ou 3 thèmes parmi la liste des 13 thèmes suivant :

- L'ingénierie sociale chez les grands opérateurs de services d'eau et d'assainissement ;
- Eau et société civile en Afrique subsaharienne : quels acteurs pour quels enjeux ?
- Maîtrise d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement : comment la coopération décentralisée peut-elle efficacement contribuer au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale ?
- Eau potable et TIC : quels nouveaux enjeux ?
- Sensibilisation à l'hygiène et promotion de l'assainissement : aperçu des pratiques, critères de choix méthodologiques
- L'assainissement total par la collectivité : focus sur une démarche « en vogue »
- Le marketing dans l'eau et l'assainissement

- Pompes à Motricité Humaine : quelle réelle fenêtre d'opportunité ?
- Le financement des acteurs locaux
- La réutilisation des eaux usées et excréta
- L'énergie solaire : une solution parmi quelles alternatives pour le pompage de l'eau en milieu sahélien ?
- L'évaluation ex-post adaptée aux projets de la coopération décentralisée et non-gouvernementale
- Les dispositifs de suivi-évaluation adaptés aux partenaires financiers de la coopération décentralisée et non-gouvernementale

De même la note de synthèse des attentes et besoins de mai 2013 recensait les huit thématiques suivantes :

- Formation et diffusion des connaissances
- Appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale
- Planification des services en milieu urbain
- Mise en place de filières d'assainissement intégrée
- Meilleure compréhension de l'assainissement par mini-égouts
- Choix des solutions technologiques pour l'eau potable dans les petits centres
- Déchets solides
- Gestion des eaux pluviales

C'est à partir de ces travaux, qu'ont été identifiés les thématiques dont c'est saisi le pS-Eau durant la période comme par exemple :

- Le pompage solaire
- La maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement
- Le service d'assainissement par mini-égout
- ...

Cette démarche, qui a l'intérêt de croiser un ensemble de sources, de différents types (scientifiques et techniques), de différentes origines (Nord et Sud), permet un travail de recension pertinent et assez exhaustif, et d'identifier des thèmes émergents ou insuffisamment documentés

Il est toutefois confronté à ce jour à deux limites qui demanderont à être levées dans l'avenir, d'une part la mise en sommeil du comité scientifique qui ne s'est plus réuni depuis 2014, d'autre part la clarification des méthodes de priorisation entre les très nombreuses thématiques recensées par le pS-Eau.

## 32. Production de connaissance

Autour des thématiques prioritaires l'équipe du pS-Eau a développé un ensemble de démarches de production de connaissances permettant de faire le point sur l'état des savoirs et des pratiques en vue de leur mise à disposition des acteurs du secteur.

Ces démarches sont principalement les suivantes :

- La compilation des savoirs bibliographiques
- La capitalisation des expériences de terrain des acteurs du secteur à partir de missions de terrain et d'ateliers d'échange.

- La capitalisation des expériences des acteurs du secteur à partir de groupes de travail en France
- La mise en place de démarches de recherche – développement sur le terrain

En fonction du thème, des moyens disponibles et de la disponibilité de l'information, telle ou telle démarche est priorisée. C'est ainsi que le travail sur les mini-égouts a consisté principalement à capitaliser des expériences sur le terrain (Inde, Ghana, Sénégal, Mali, Brésil) alors que le travail sur la maîtrise d'ouvrage communale a fait l'objet d'une capitalisation des expériences à travers la mise en place en France d'un groupe de travail et l'analyse des pratiques présentées par les acteurs en son sein.

Le panel de démarches possibles pour traiter d'un sujet est indéniablement un point fort de la démarche de pS-Eau, ainsi que la capacité de pS-Eau de mobiliser les expériences de ses principaux partenaires au sein du réseau.

Dans le cadre de la mobilisation des expériences des partenaires de pS-Eau au sein des groupes de travail, on note que ceux-ci sont fortement en attente que cette mobilisation permette de dépasser la juxtaposition et la mise en regard des pratiques pour être de réels espaces de production en commun.

Cette modalité de travail permettrait alors de répondre à une double attente :

- Celle des organisations professionnelles du domaine qui y trouvent un espace de production à partir de l'analyse des pratiques
- Celle des organisations qui souhaitent s'impliquer dans le domaine, qui trouveront un état des savoirs et des pratiques sur le sujet.

### 33. Mise en forme et diffusion de la connaissance

La mise en place d'un pôle communication depuis 2012, a permis de développer progressivement une démarche de communication avec une charte graphique, une organisation des publications par collection, l'amélioration de l'ergonomie du site internet et l'élaboration d'outils de communication institutionnelle.

Cette démarche de communication a contribué à améliorer la lisibilité de la production écrite de pS-Eau qui se structure maintenant de la manière suivante :

- Guides méthodologiques
- Guides techniques
- Guides pays
- Fiches pays

De même sur le site internet, un onglet « nos sélections » permet sur chaque thématique d'avoir accès aux documents essentiels.

Dans le même temps, la publication de documents par pS-Eau est toujours importante (50 documents pour la convention programme 2011-2012 et 71 pour la convention programme 2013-2015<sup>19</sup>) et

---

<sup>19</sup> La différence entre les 99 documents prévus dans les indicateurs de réalisation de la convention programme et les 71 documents publiés tient au fait que tous les documents produits par le pS-Eau ne font pas l'objet d'une publication.

bénéficie d'une ample diffusion tant via internet qu'en version papier (65 000 documents imprimés en 2011-2012<sup>20</sup> et 40 000 en 2013-2015<sup>21</sup>).

L'importance de la production de pS-Eau, l'importance et l'antériorité du fonds documentaire existant, un manque de « stabilisation » des noms des collections<sup>22</sup> fait que l'effort de structuration et d'organisation de la production pour la rendre plus lisible n'est pas toujours visible au niveau des utilisateurs et des partenaires.

### 34. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des acteurs de l'eau et de l'assainissement dans le PED est au cœur de l'action du pS-Eau et se décline en de multiples activités : appui-conseil, formations, réunions d'information...

Ces activités de renforcement des capacités centrées sur les problématiques eau et assainissement sont globalement appréciées comme le montrent les questionnaires de satisfaction impartis par pS-Eau en particulier au terme des évaluations.

Sans rentrer dans le détail de chacune des activités, il est possible d'identifier les points suivants qui ressortent de l'analyse des démarches mises en œuvre :

- L'utilisation des productions écrites comme support des actions de renforcement des capacités

Le pS-Eau a élaboré trois guides méthodologiques « développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir » ; « développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir » ; « l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement ». Ces trois guides sont utilisés comme « fils rouges » pour les appuis donnés aux porteurs de projet, et systématiquement remis à ceux-ci au terme des entretiens.

De même, une partie importante des ateliers et des réunions sont basées sur le contenu des guides pratiques ou des guides pays, comme par exemple la tenue de plusieurs réunions autour de la thématique du pompage solaire. Ces documents, sont alors remis aux participants, à la fois comme aide-mémoire et comme moyen d'approfondir le sujet traité.

L'existence de ces documents support est indéniablement un facteur de qualité et de cohérence en matière de démarche de renforcement des capacités.

- L'implication des acteurs du Sud

Ateliers, conférences, formations, mais aussi appui-conseil mis en œuvre par pS-Eau font la part belle à la présence et la participation active des acteurs du Sud : réunion d'information sur les évolutions de la politique de l'eau avec les principaux acteurs sénégalais du secteur, réunion sur l'eau et l'assainissement au Burkina Faso avec les responsables burkinabé du secteur... La possibilité pour ceux-ci de s'exprimer en direction des acteurs français est sans conteste un point fort de l'action de pS-Eau.

---

<sup>20</sup> Source : Bonis Charancle et Vallet, op. cit.

<sup>21</sup> Source : fichier de suivi des publications, Cécile Noblot, pS-Eau

<sup>22</sup> Par exemple sur certains ouvrages de la collection guides méthodologiques il est indiqué « outils et méthodes, les essentiels », sur d'autre il est indiqué « guide méthodologique », idem pour la collection « guides techniques » dont certains ouvrages sont estampillés « guide méthodologique »

Les évolutions du contexte dans les zones rurales de la bande sahélienne ont amené aussi pS-Eau à impliquer de plus en plus des acteurs locaux (par exemple des bureaux d'étude maliens), qui ont plus de facilité pour se déplacer sur le terrain comme partenaires potentiels des acteurs français. C'est ainsi que pS-Eau profite des missions en France de ces acteurs locaux pour les impliquer dans des séances d'appui conseil aux porteurs de projet (OSIM, mais aussi collectivités territoriales et ONG). Cette implication de ces acteurs dans les séances d'appui conseil, avec leur expérience et leur légitimité « terrain » est un plus indéniable en terme de démarche.

- Le renforcement des compétences sectorielles et géographiques au sein de l'équipe  
L'équipe de pS-Eau est diversifiée en termes de profil, d'âge et d'expérience de terrain. A ce titre, les compétences sectorielles et géographiques restent inégalement réparties au sein de l'équipe. Certains chargés de mission ont une expérience longue et très large sur le plan thématique et géographique, leur permettant de répondre à un panel de demandes très élargies. Pour d'autres chargés de mission, plus jeune et moins expérimenté, il leur est plus difficile, tant dans les appuis conseil que dans les formations ou les réunions thématiques de jouer leur rôle de renforcement des capacités sur des aires géographiques qu'ils ne connaissent pas ou peu ou sur des questions qu'ils maîtrisent peu pour ne pas les avoir vécues directement sur le terrain. C'est ainsi que des membres de l'équipe nous ont confié leur difficulté à transmettre dans les formations des notions comme celle de maîtrise d'ouvrage, à maîtriser les bases de la fixation du prix de l'eau ou à accompagner des porteurs de projet d'assainissement, souvent plus complexes techniquement et financièrement que les projets eau.

Face à cela le pS-Eau recherche à mutualiser les compétences au sein de l'équipe à travers plusieurs modalités :

- o la mise en place de comité de lecture des ouvrages publiés qui associe des membres et partenaires de l'association mais aussi des membres de l'équipe technique et en particulier des membres de l'équipe qui n'ont pas de compétence dans le domaine. Cette démarche vise à créer de la transversalité et à développer les compétences au sein des membres de l'équipe.
  - o La réalisation de certaines actions (appui conseil, animation de réunion...) en binôme entre un membre de l'équipe plus expérimenté et un membre moins expérimenté
  - o L'implication des membres de l'équipe dans des missions d'évaluation des projets de terrain réalisées à la demande de partenaire comme la Métropole de Lyon,
  - o ...
- Des contenus qui restent très ambitieux au regard du temps disponible  
L'analyse des programmes, le suivi de formations, la participation à des réunions thématiques montrent que les chargés de mission de pS-Eau sont encore trop ambitieux dans les objectifs et contenus des activités qu'ils programment et mettent en œuvre, au regard de l'hétérogénéité des publics, de leur capacité d'absorption et de leurs attentes qui sont souvent aussi de profiter de ces espaces pour échanger entre acteurs et développer du réseautage.

Par exemple :

- une réunion de 4 heures sur la politique de l'eau et de l'assainissement dans un pays d'Afrique de l'Ouest, réunissant 6 intervenants dont quatre venus de ce pays, prévoyait en tout et pour tout une trentaine de minutes de temps de débat.
- Une réunion de deux heures trente consacrée à la fois à la présentation d'un dispositif de financement de projet et à l'évolution de ses procédures et à la problématique du pompage solaire sur la base de la publication réalisée par le pS-Eau, sans temps de pause ou de buffet pour permettre les échanges.

Cette difficulté à équilibrer les contenus, les intervenants et le temps disponible, se retrouve dans l'utilisation systématique des présentations power point qui souvent alourdissent le discours au lieu d'être des aides à la communication.

- Un rôle d'animation insuffisamment valorisé

En conséquence, le rôle d'animation des chargés de mission de pS-Eau est souvent insuffisamment mis en avant, ceux-ci se consacrant plus à organiser les temps de parole qu'à orienter les débats, faire des synthèses partielles... et dégager des conclusions, ces fonctions soit n'étant pas assumées soit étant confiées à des tierces personnes.

Conscient à la fois des capacités d'innovation et des marges de progression de l'équipe, pS-Eau a démarré en 2015 un processus de renforcement des capacités de l'équipe qui a abouti à l'organisation en aout 2015 d'une formation de deux jours pour l'ensemble de l'équipe sur la formation d'adultes.

## 35. Plaidoyer

Le pS-Eau développe au niveau national et international des actions de plaidoyer principalement sur l'importance de la prise en compte de l'assainissement ainsi que sur le dispositif du 1 % de la loi Oudin Santini, pour sa généralisation au niveau européen et pour développer l'engagement des collectivités territoriales, EPCI et agences de l'eau en France.

Pour le plaidoyer autour de la loi Oudin Santini en France, la démarche consistait, au-delà de la tenue de réunions de sensibilisation en direction des collectivités territoriales, de la publication et des rééditions du guide méthodologique sur l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement et de l'élaboration annuelle d'un bilan de l'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de l'eau, à mobiliser des élus pour qu'ils soient eux-mêmes les avocats du 1 % auprès de leurs pairs.

Au départ il s'agissait en lien avec Cités Unies France d'identifier, un élu qui puisse jouer le rôle de l'ambassadeur de l'eau dans chaque bassin. Le retrait de CUF de ce partenariat, l'interruption liée à la au calendrier des élections municipales françaises ont amené le pS-Eau à changer de stratégie et à profiter de l'anniversaire des 10 ans de la Loi Oudin-Santini en juin 2015 pour mobiliser des élus français autour de la Charte des élus de l'eau qui compte à ce jour près de trente signataire.

Toutefois on constate que les engagements des collectivités territoriales, EPCI et Agences de l'Eau plafonnent (pour les collectivités territoriales et les EPCI) voire diminuent (pour les agences de l'eau) et qu'il y a peu de nouvelles collectivités qui s'engagent.



Ceci pose la question du bienfondé de la démarche et des outils développés en matière de plaidoyer en direction des élus et des services techniques concernés.

A l'analyse, il apparaît clairement que la démarche de plaidoyer est insuffisamment maîtrisée par les membres de l'équipe de pS-Eau qui l'avaient en charge pour obtenir des résultats probants. En particulier il apparaît que :

- L'argumentaire en direction des élus et de leurs services pour les amener à s'engager dans la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans un contexte de réduction des budgets des collectivités, d'instabilité institutionnelle (fusion des régions et des communes, métropolisation...) demanderait à être renforcé,
- Il existe un manque de supports spécifiques en direction des élus (qui lisent peu), ceux qui ont été élaborés (guide, bilan) étant plus en phase avec les besoins des services
- Les démarches d'approche des élus ne sont pas les plus pertinentes, que ce soit en termes de profil des personnes en capacité de convaincre des élus comme de la manière de les approcher. En effet, les élus ont besoin d'avoir des interlocuteurs qui aient une légitimité technique large (tant géographique que sectorielle), qui puissent apporter des exemples concrets issus du terrain, mais aussi une connaissance opérationnelle des réalités politiques françaises et des pays de coopération (tant au niveau national que local) et qui puissent se faire l'écho des demandes politiques des élus locaux des pays du Sud. Cela ne peut être que le fait de chargé de mission fortement expérimentés.

De même il est très difficile de mobiliser des élus dans le cadre de réunions larges, et les contacts restent essentiellement des contacts individualisés, qui peuvent éventuellement déboucher sur l'ouverture de temps de parole à l'occasion de réunions des délibératifs (conseils municipaux, conseils communautaires) permettant de faire témoigner des élus déjà mobilisés autour de la loi Oudin Santini ou mieux encore des élus des pays du sud.

Enfin, au regard des calendriers électoraux et institutionnels, il existe des fenêtres d'opportunité réduites pendant lesquelles les élus sont potentiellement sensibles à un plaidoyer sur des questions qui relèvent ainsi de l'intérêt général et qui peuvent permettre de déboucher sur des prises de décision du délibératif.

S'il est possible de douter qu'un plaidoyer autour du 1 % permette d'inverser les tendances à la stagnation ou à la baisse des engagements financiers dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans un contexte financier morose, il est par contre raisonnable de penser qu'un tel plaidoyer peut permettre d'augmenter le nombre de collectivités et EPCI impliqués. Toutefois, ceci demande d'une part d'y consacrer énormément de temps et d'autre part d'élaborer une stratégie de plaidoyer qui tienne compte de la spécificité des cibles concernées.

## **4. Recommandations**

A la lumière du bilan des actions comme des démarches il est possible d'avancer des recommandations opérationnelles et de court terme ainsi que des recommandations stratégiques pour la prochaine convention programme :

## 41. Recommandations opérationnelles

### 411. Systématiser les démarches d'identification et priorisation des thèmes de travail

L'identification et la priorisation des thèmes de travail est un élément clef de la pertinence du travail de pS-Eau, puisque de là découlent une grande partie des autres actions mises en œuvre (production de connaissance, mise en forme des connaissances, information et renforcement des capacités...). Une attention toute particulière demande donc à être portée à ce niveau et pourrait passer par :

- La relance du fonctionnement du comité scientifique, en renforçant sa composition et son mandat :
  - o Il serait sans doute intéressant que le comité soit ouvert à une ou des personnalités originaires des PED, qui puissent apporter un regard différent
  - o Le mandat du comité demanderait à être clarifié, en particulier en termes de travail plus approfondi sur des thématiques de fond faisant l'objet d'une priorisation, comme cela a été commencé lors de la réunion de mai 2013 sur l'équité dans les services d'eau et d'assainissement
- Le développement d'une démarche plus systématique et analytique de priorisation des thèmes sur la base de critères définis sur le plan institutionnel et qui pourraient être :
  - o Le caractère innovant du thème
  - o L'intérêt du thème dans les différents pays en développement
  - o L'importance du thème en termes de pérennité du service
  - o La possibilité de mobiliser des partenaires techniques et financiers
  - o ...

Idéalement, cette démarche de priorisation pourrait être mise en œuvre par un groupe de travail associant l'équipe à des représentants du CA et du comité scientifique, assurant ainsi un portage des thématiques priorisées en direction des bailleurs de fonds, évitant ainsi autant que faire se peut que des thématiques priorisées comme l'assainissement pluvial restent en souffrance faute de mobilisation des moyens nécessaires pour les traiter.

### 412. Approfondir l'organisation de la production écrite

Une part importante du travail du pS-Eau est consacrée à la conception, publication et diffusion de documents écrits.

Pour mieux valoriser ce travail, il pourrait être envisagé d'approfondir le travail lancé par le pôle communication et ceci sur deux plans :

- L'organisation des publications  
Le fond documentaire des productions de pS-Eau depuis 1984 est constitué de plusieurs centaines de documents, qui pour leur grande majorité sont toujours accessibles, soit sous forme papier soit sur internet, et pour certains qui sont réédités.  
Pour faciliter leur utilisation par les acteurs de l'eau et de l'assainissement, ce fond documentaire demanderait d'une part à être désherbé des documents qui ne sont plus

d'actualité, et d'autre part à être organisé de manière à faciliter la recherche par les usagers des thématiques qui les intéressent. Ce classement permettrait aussi d'identifier les « trous » et donc les thématiques qui demandent à faire l'objet d'un travail spécifique de production de connaissance ou de valorisation de production réalisées par d'autre.

- La déclinaison des publications par publics et mode d'usage

Une publication, comme tout outil de communication demande à être conçu de manière cohérente entre le public visé, les objectifs de communication, le contenu, le format et les modes d'usage.

A ce titre, il pourrait être pertinent de voir la possibilité de décliner les documents essentiels produits par pS-Eau, en particulier les guides méthodologiques « développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir » et « développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir » qui comptent respectivement 80 et 96 pages en documents de quelques pages plus facilement utilisables par les « petits » porteurs de projet qui ne liront pas un document aussi fourni.

De fait, cette logique de déclinaison a déjà été expérimentée, comme pour le guide méthodologique « l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement » qui a fait l'objet de déclinaisons régionales comme en France Comté avec la publication du document « La source, recueil d'expériences et de bonnes pratiques d'actions dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement ».

Ce travail pourrait s'appuyer sur la mobilisation de ressources humaines spécialisées ou d'étudiants documentalistes.

### **413. Renforcer les compétences de l'équipe en matière de gestion des connaissances**

L'essentiel des fonctions de pS-Eau sont des fonctions qui ont à voir avec la gestion de la connaissance : production, formalisation, organisation, mise à disposition et transmission des savoirs. Cette production de connaissance repose largement sur la mobilisation des expériences et des compétences des contacts du réseau pS-Eau, et en particulier des membres et des 500 contacts qui ont de fait par leur participation aux travaux collectifs un statut de partenaires de pS-Eau.

Dans ce domaine, la multiplication des espaces (présentiels et virtuels ; locaux, nationaux et internationaux...) entraîne une très forte sollicitation des acteurs. Ceci les amène à privilégier leur participation dans les espaces où ils trouvent le mieux leur intérêt, et où donc au-delà de leur capacité à apporter, ils ressortent en ayant progressé dans leurs connaissances et leurs compétences.

Pour des organisations comme pS-Eau, dont le métier est la gestion de la connaissance, cela demande une très forte technicité, une bonne cohérence d'approche, et une adaptation permanente des modes d'action pour maintenir une réelle plus-value et continuer à proposer des démarches qui soient d'intérêt pour les acteurs qui y participent.

Or l'équipe de pS-Eau, qui est constituée de manière diversifiée tant sur le plan de la formation de base que de l'expérience professionnelle n'a pas de formation spécifique en matière de gestion des connaissances et développe ses compétences à travers les pratiques, les échanges informels et vient de démarrer un travail collectif de renforcement de compétence en 2015.

Au regard de la disparité des demandes et des compétences existantes au pS-Eau pour y répondre, l'équipe d'évaluation suggère que des temps plus importants soient pris pour le renforcement des capacités des membres de l'équipe du pS-Eau pour mettre en commun les pratiques et construire des savoir-faire commun, ceci en particulier dans les domaines de la capitalisation d'expérience, l'animation de réunion et la formation d'adulte.

Un travail commun avec d'autres dispositifs complémentaires au pS-Eau (RRMA par exemple, mais aussi d'autres réseaux nationaux) confrontés aux mêmes enjeux pourrait être utile.

#### **414. Affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plaidoyer sur le 1 %**

Le plaidoyer, relève de l'influence sur les politiques publiques, et dans le contexte français une des attentes principales en direction du pS-Eau est de contribuer à promouvoir le 1 % eau et assainissement, à convaincre de nouveaux acteurs institutionnels à s'engager et de convaincre ceux qui sont déjà engagés de maintenir voire de renforcer leurs engagements.

Au regard des enjeux du secteur eau et assainissement, de la tension entre d'une part une demande sociale d'une plus grande solidarité des territoires (cf les enquêtes annuelles de l'AFD sur les français et la solidarité internationale) et des tentations de replis sur soi, et du rôle des collectivités territoriales et EPCI dans la coopération internationale, le plaidoyer pour le 1 % eau et assainissement est une orientation importante et constitue un levier pour un plus large engagement des collectivités territoriales et des territoires en matière de solidarité et de coopération internationale (coopération décentralisée, 1% énergie, 1% déchets...).

La mise en œuvre d'une telle orientation nécessite un investissement méthodologique, intellectuel et de moyens humains conséquents, qui demandent à être posés comme tels pour obtenir des résultats qui ne seront visibles qu'à moyen ou long terme.

Elle passe par la mobilisation à la fois des cadres les plus expérimentés de l'équipe, des membres du CA et des élus engagés dans le secteur, ainsi que par l'implication d'acteurs des pays partenaires.

## **42. Recommandations stratégiques**

### **421. Resserrer et rendre plus lisible la stratégie institutionnelle du pS-Eau**

#### **Une convention programme trop ambitieuse, des engagements trop importants**

La convention programme dans son élaboration était extrêmement ambitieuse en termes d'action, à la fois sur le plan quantitatif (par exemple près de 100 publications prévues), mais aussi de la diversité des actions (formation, publication, appui-conseil, information, plaidoyer...) et donc des fonctions assumées par pS-Eau.

De plus les contraintes externes inhérentes à la mobilisation des cofinancements à la convention programme auprès d'un grand nombre de partenaires financiers diversifiés amènent le pS-Eau à devoir s'engager sur des cahiers des charges supplémentaires à celui de la convention programme, cahiers des charges parfois en cohérence avec la convention programme, parfois plus éloignés.

Enfin, dans un souci de « bien faire », l'équipe même du pS-Eau a développé des actions qui initialement n'étaient pas prévues et qui sont venues s'ajouter aux actions programmées et contractualisées (jeudis du pS-Eau, livret interactif...).

Ceci se retrouve dans le bilan des actions qui met en lumière le très grand nombre d'actions réalisées et leur très grande diversité, qui peut tendre à la dispersion.

La stratégie globale sous tendant la convention programme, c'est à dire comment les différentes actions opérationnalisant les différentes fonctions de pS-Eau s'articulent entre elles pour contribuer à l'atteinte des résultats et des objectifs reste peu formalisée dans le document projet comme dans les documents de communication de pS-Eau et donc difficilement lisibles de l'extérieur.

Ces différentes contraintes, internes et externes ont amené d'une part à une certaine dispersion des activités au détriment d'une cohérence globale et d'autre part à une tendance au pilotage par la réalisation des actions plus qu'à un pilotage stratégique par les résultats et les effets attendus.

Ceci s'est ressenti tant au niveau de l'équipe de pS-Eau que des bénéficiaires et partenaires par l'impression d'un certain activisme, par la concentration des activités en fin d'année pour tenir les engagements de réalisation pris, ceci parfois au détriment des objectifs.

### **Un recentrage sur des fonctions et des actions prioritaires**

Le contenu de la nouvelle convention programme demanderait à être recentré sur les fonctions prioritaires de pS-Eau et la diversité et le nombre des actions réduits.

Ce recentrage permettra alors de renforcer la qualité des actions en étant en mesure de mieux les préparer, de mieux répondre aux besoins des acteurs et de diminuer la pression sur l'équipe en évitant le risque de l'activisme.

### **Renforcer le pilotage stratégique**

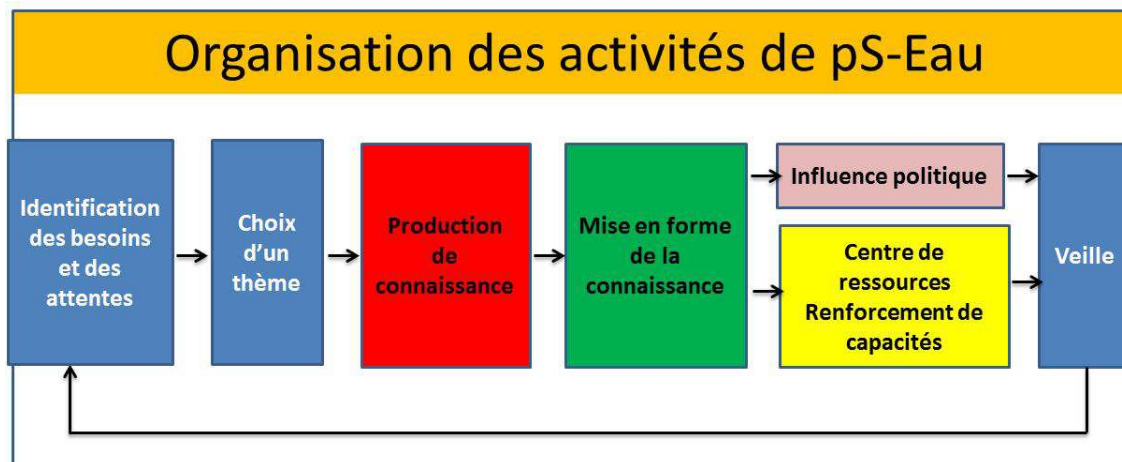
La diversité des bailleurs de fonds et des cahiers des charges ; la diversité des activités à mener amènent parfois à privilégier un pilotage par la réalisation des actions, ce qui amène à une impression de « dispersion » mais aussi d'isolement de certains membres de l'équipe.

Il conviendrait donc à la fois de renforcer la lisibilité de la stratégie et de piloter l'ensemble des activités à partir de celle-ci.

Un tel pilotage, permettrait de mieux fixer le cap pour chaque membre de l'équipe, de mieux planifier les actions et de pouvoir faire évoluer les actions prévues et leur calendrier en fonction de la recherche de l'atteinte des résultats et des objectifs, quitte à annuler ou reporter certaines actions quand elles ne sont plus pertinentes au regard des résultats et objectifs à atteindre.

Afin d'améliorer la lisibilité interne et externe des actions, mais aussi pour formaliser la stratégie institutionnelle du pS-Eau autour des thématiques de travail, qui reste encore largement « implicite » il

pourrait être envisagé d'organiser les actions autour de chaque thème priorisé suivant un schéma logique comme suit :



Ce schéma logique se déclinerait ensuite en une combinaison d'activités qui peuvent se représenter sur la base du schéma suivant :



Dans cette démarche, comme c'est le cas actuellement chaque thème demanderait à être placé sous la responsabilité d'un membre de l'équipe. :

La production de connaissance, suivant les thèmes pourrait prendre plusieurs formes complémentaires entre elles :

- Une simple compilation des savoirs déjà publiés et référencés
- La capitalisation d'expériences de terrain des membres ou non
- La constitution d'un groupe de travail permettant de mutualiser les expériences, de les capitaliser
- La mise en place d'une recherche-action de terrain

Cette production de connaissance déboucherait sur l'élaboration d'une ou plusieurs publications permettant de la mettre en forme.

Ces publications demanderaient à être élaborée dans une démarche clarifiant :

- Public(s), objectif (s), contenu(s), forme(s), mode(s) d'usage(s)

En particulier il existe un enjeu réel à produire tant pour le public-cible des petites associations ou collectivités que pour les partenaires professionnels du secteur, mais cela demande à être clarifié dès le départ.

Ensuite la matière produite pourrait être valorisée d'une part en termes de renforcement des capacités et d'autre part en termes d'influence politique :

- Le renforcement des capacités passant par :
  - o La mobilisation des connaissances produites et formalisées dans les appuis-conseils individualisés
  - o La conception et mise en œuvre de formations
  - o L'alimentation de réunions d'informations spécifiques, ou lors de réunion des réseaux pays
  - o La mise à disposition des informations recueillies et des documents produits sur les supports de pS-Eau (site...)
- L'influence politique passe par :
  - o La mise en place ou la participation à des réunions sur le thème
  - o L'alimentation d'actions de plaidoyer à partir des remontées d'expérience du terrain

La structuration « formelle » des actions de pS-Eau dans un schéma de ce type, permettrait d'en faciliter la programmation, la lisibilité interne et externe et d'en vérifier la cohérence avec un suivi simple.

## **422. Améliorer la prise en compte des attentes des différentes catégories d'acteurs**

Le dialogue avec les acteurs professionnels du secteur, et avec les élus locaux impliqués ou intéressés par le secteur existe mais demanderait à être renforcé pour être en mesure de mieux identifier et donc de mieux répondre à leurs attentes, que celles-ci soient explicites ou non.

Sans créer de « comité » spécifique, les espaces de rencontre et de travail déjà existant (Jeudis du pS-Eau, groupes de travail thématiques...) pourraient être des espaces pendant lesquels un temps pourrait être pris, formellement ou informellement, pour travailler sur les attentes, les recenser, les analyser et les prioriser.

## **423. Lancer le chantier de la mesure de l'impact des actions de pS-Eau**

Les indicateurs d'impact de la NIONG, sont pour une grande partie d'entre eux fort difficiles à renseigner. Par exemple, pour le résultat 1 de la NIONG, « La compréhension des enjeux du secteur est accrue et les outils nécessaires au renforcement sont disponibles » les indicateurs d'impact étaient les suivant :

- « L'intégralité des membres du réseau pS-Eau est informée sur la majeure partie de la production scientifique récente du secteur, francophone et anglophone et à caractère innovant.
- Les approches et méthodologies majoritairement mises en œuvre dans l'ensemble des pays d'Afrique francophone subsaharienne, ainsi que dans 3 pays d'Afrique anglophone, sont identifiées, qualifiées et analysées
- 50 à 70% des besoins de connaissances identifiés sont satisfaits par la mise à disposition d'outils et supports méthodologiques de référence »

De même, la mesure de l'impact des publications, de la mise à disposition d'information sur le site internet reste difficile à réaliser, que ce soit par l'équipe elle-même que ce soit dans le cadre d'évaluation externe forcément limitées dans le temps.

Face aux interrogations qui existent tant en interne qu'en externe sur l'impact des réseaux et dispositifs de service sur les pratiques des acteurs et dans le cas de pS-Eau sur l'amélioration des services eau et assainissement dans les pays de coopération, il apparaît nécessaire que pS-Eau mette progressivement en place en interne un dispositif d'identification de l'impact de ses actions en France et dans les pays de coopération, en recherchant l'attribution des effets identifiés par rapport aux différentes fonctions assumées par le pS-Eau.

Un tel dispositif pourrait être appuyé par la mobilisation d'étudiants de master ou d'un doctorant dans le cadre d'un dispositif aidé (contrat CIFRE par exemple).



# Troisième partie : pertinence du dispositif institutionnel

---

Depuis ces dernières années, le dispositif institutionnel de pS-Eau est en évolution tant en France que dans certains pays de coopération.

Les principales évolutions sont décrites et analysées ci-dessous en termes de pertinence d'évolution du dispositif institutionnel.

## 1. La territorialisation du pS-Eau en France, une dynamique déjà ancienne :

### 11. Une dynamique multiforme qui répond à une demande des territoires :

Le pS-Eau développe depuis plusieurs années une politique de territorialisation de son action qui est multiforme :

- Détachement d'un chargé de mission depuis 2007 à Lyon qui a permis la mise en place progressive d'une antenne régionale à Lyon, formalisée en 2009 avec un bureau et une équipe de deux personnes,
- Mise en place d'une antenne à Mayotte,
- Délocalisation de chargés de mission dans les territoires, en particulier en Bretagne et en Languedoc-Roussillon
- Recrutement de volontaire du service civique hébergé au sein du Réseau Régional Multi-Acteur Midi Pyrénées Coop Dev,

A cette décentralisation / déconcentration de l'équipe de pS-Eau, il convient d'ajouter l'articulation du pS-Eau avec les réseaux régionaux multi-acteurs tant dans les territoires où le pS-Eau est présent (avec RESACOOOP en Rhône-Alpes ou avec ABCIS en Bretagne par exemple) comme dans les territoires où le pS-Eau n'est pas directement présent (CERCOOP, Centr'aider, Midi Pyrénées Coop Dev, ...).

Cette articulation avec les RRMA peut être formalisée dans le cadre de conventions de partenariat comme c'est le cas entre pS-Eau et RESACOOOP où la relation s'insère dans la stratégie plus globale de démultiplication de l'action de RESACOOOP sur les territoires régionaux comme sur le plan thématique. La convention organise la relation entre pS-Eau et RESACOOOP autour de volets d'action prioritaires (information et mobilisation des acteurs du territoire, réalisation d'outils de communication, accompagnement des porteurs de projet dans les domaines de l'eau et de l'assainissement).

Enfin, suivant les territoires, des conventions de financement spécifiques peuvent être signées avec les Agences de l'Eau et/ou avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'actions spécifiques. C'est le cas par exemple :

- en région Bretagne ou en 2015 une convention a été signée avec le Conseil Régional pour la mise en œuvre d'un « programme de mobilisation des acteurs de l'eau et de renforcement de la qualité des projets ».
- en Rhône-Alpes ou le pS-Eau a une convention avec le Grand Lyon (maintenant Métropole de Lyon) pour l'appui conseil aux porteurs de projet en direction du Fonds Eau du Grand Lyon, pour l'appui à l'instruction des dossiers présentés au Fonds Eau, pour l'organisation de rencontres thématiques et pour la valorisation des actions du Grand Lyon...
- sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ou pS-Eau reçoit une subvention pour la territorialisation des actions de solidarité internationale de l'AESN visant à multiplier le nombre de projets présentés par les collectivités territoriales du bassin.

La démarche de pS-Eau n'est pas de calquer un modèle sur l'ensemble du territoire national mais de mettre en place progressivement un maillage multiforme en cherchant à épouser au plus près les attentes des territoires, en s'appuyant sur les dispositifs institutionnels existant et en contractualisant avec les collectivités territoriales et Agences de l'Eau pour mobiliser des ressources complémentaires pour la mise en œuvre d'actions locales.

Les activités mises en œuvre par pS-Eau en région sont multiformes et reprennent tout ou partie des activités réalisées au niveau national, particulièrement en matière de publication, de renforcement des capacités et de plaidoyer. Ce sont principalement les activités suivantes :

- Participation à l'élaboration d'ouvrages à vocation régionale<sup>23</sup>
- Appui conseil aux porteurs de projet
- Formations
- Instruction de projet
- Organisation de réunions thématiques
- Organisation d'actions de sensibilisation
- Plaidoyer en faveur de l'adhésion des collectivités territoriales au 1 %

Indéniablement, la territorialisation de l'action de pS-Eau répond à une réelle demande<sup>24</sup> et à des besoins des territoires et des acteurs de ceux-ci, tant les collectivités territoriales, les agences de l'eau que les associations. Par exemple, en région Centre, le réseau Centr'Aider a recensé plus de 100 acteurs impliqués dans des actions en matière d'eau et d'assainissement.

Cette territorialisation de l'action du pS-Eau est toutefois confrontée à des difficultés :

- Des territoires complexes et en mouvement  
Le pS-Eau travaille sur des territoires qui ne se recoupent que partiellement (les territoires des agences de bassin et les territoires des collectivités territoriales principalement régionales) et qui sont en évolution, que ce soit avec la fusion des régions (la Région Auvergne Rhône-Alpes est maintenant très clairement à cheval sur les bassins Rhône-Méditerranée Corse et sur le bassin de la Loire) ou avec la mise en place de directions territoriales au niveau de sous bassin comme cela a été le cas avec l'AESN,
- La multiplication des partenariats et des financeurs  
La territorialisation de l'action du pS-Eau amène à multiplier les partenariats, en particulier sur le plan financier, souvent pour des montants modestes (de nombreuses conventions portent

<sup>23</sup> Par exemple, pS-Eau a contribué à la production avec le CERCOOP et l'AERMC d'un ouvrage de recueil d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement mises en œuvre par les acteurs du territoire de la région Franche Comté.

<sup>24</sup> Le cas de Mayotte est différent. L'analyse ici développée demanderait être affinée pour ce cas de figure.

sur des montants de l'ordre de 10 000 euros), complexifiant le suivi technique et administratif et pouvant affecter la cohérence globale des actions du pS-Eau.

- La difficulté d'insertion dans les dynamiques des territoires  
Chaque territoire est caractérisé par une ou des dynamiques propres, liées à son histoire, à la structuration des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, à l'émergence de problématiques régionales portées par les acteurs du territoire.  
Le pS-Eau, comme organisme national a sa propre dynamique, ses propres orientations à partir de sa vision nationale et internationale.  
L'articulation entre ces deux dynamiques, reste encore perfectible, pour que l'action territorialisée de pS-Eau ne soit pas que la mise en œuvre au niveau local des actions nationales du pS-Eau mais la réponse aux attentes et aux dynamiques du territoire<sup>25</sup>.
- La difficulté à optimiser les interventions locales  
Enfin, comme cela a été souligné dans le bilan, certaines activités (formations, réunions techniques) réalisées au niveau local le sont pour un nombre de participants très réduit (moins d'une dizaine de personnes), alors que dans d'autres cas des actions ont dû être démultipliées du fait d'une trop forte demande ou réunissent un public trop important pour permettre de réels échanges (journée sur l'eau potable et l'assainissement au Sénégal avec 90 participants par exemple).  
Ceci pose la question d'une meilleure optimisation des actions locales des membres de l'équipe du pS-Eau.

## 12. Recommandations : la territorialisation, une dynamique à renforcer :

Au vu de la pertinence de cette dynamique de territorialisation, et des contraintes dans laquelle elle se donne, les recommandations sont les suivantes :

- **Etre plus en prise avec les dynamiques des territoires**  
L'action territorialisée de pS-Eau demande à être moins conçue comme la déconcentration d'un dispositif national, que comme un dispositif territorial au service de dynamiques locales valorisant certaines des ressources nationales de pS-Eau. Cela demande de la part des chargés de mission de pS-Eau dans les territoires de renforcer en permanence leur ancrage local et leur dialogue avec les acteurs du territoire et passe sans doute par la mise en place de modalités simples mais ouvertes de recueil des attentes des territoires.
- **Renforcer et clarifier la relation de subsidiarité avec les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs.**  
Le pS-Eau développe déjà des actions régulières avec des RRMA là où il n'y a pas de chargés de mission du pS-Eau (Franche-Comté, Aquitaine, Région Centre...), comme sur les territoires où il y a des chargés de mission de pS-Eau (Rhône-Alpes, Bretagne...). Sur ces territoires de nombreux acteurs, tant associations que collectivités territoriales sont néophytes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et/ou souhaitent développer des actions ponctuelles ou d'envergure limitée dans le secteur.

---

<sup>25</sup> Par exemple, en région Rhône-Alpes depuis les assises de la coopération de 2008, la thématique des droits de l'homme est une thématique qui a émergé des débats entre acteurs de la coopération et de la solidarité et qui a débouché sur la mise en place de plate-forme consacrés à cette problématique et visant à intégrer la dimension des droits humains dans les actions de coopération et de solidarité. Il serait intéressant que le pS-Eau puisse apporter à cette réflexion et aux démarches en cours par un éclairage sur les enjeux et les pratiques en matière de prise en compte des droits humains dans les politiques d'accès à l'eau, dans les politiques tarifaires...

La réponse aux demandes d'appui de ces acteurs, ne demande ni une compétence technique forte, ni une connaissance approfondie du secteur d'intervention et de sa règlementation.

Les réponses à ces demandes d'appui pourraient donc tout à fait être réalisées par les équipes des RRMA, dans le cadre de leurs activités d'appui-conseil, sous réserve d'un temps de formation et d'accompagnement que pourrait réaliser l'équipe de pS-Eau et de la possibilité d'un appui à distance aux chargés de mission des RRMA par l'équipe de pS-Eau.

Cela permettrait de renforcer les RRMA sur leurs territoires, de libérer du temps au niveau de l'équipe technique de pS-Eau et de mettre en place des modalités pour permettre aux chargés de mission de pS-Eau de se concentrer sur l'appui en région :

- aux acteurs ayant des projets plus importants
- à la mobilisation des acteurs locaux (collectivités territoriales, syndicats des eaux...) pour qu'ils s'impliquent dans la solidarité internationale dans le secteur.
- A des apports sur des thématiques émanant du territoire en lien avec les questions d'eau et d'assainissement.

Il est clair que les RRMA qui ont déjà une lourde charge de travail ne sont pas tous demandeurs d'ajouter un nouveau champ d'action à leur cahier des charges. Cela demanderait donc d'être discuté et négocié entre les responsables des RRMA et de pS-Eau de manière à proposer des modalités opérationnelles qui aillent dans le sens du respect de l'intérêt de tous.

Les réorganisations des RRMA que la fusion des Régions entraîne est sans conteste un bon moment pour reposer les bases de ce dialogue et de cette organisation des activités.

La territorialisation de l'action de pS-Eau est nécessaire, utile, répond à une demande et est bien accueillie par les acteurs. Mais au regard des moyens limités dont dispose pS-Eau, de l'implication des RRMA dans le développement de dynamiques territoriales, il apparaît nécessaire que pS-Eau continue à renforcer l'inscription de ses actions locales dans les dynamiques des territoires et à identifier les meilleurs modes opératoires en matière de relation avec les RRMA dans une logique de subsidiarité.

## **2. Le passage d'une organisation par pôle à une organisation par programme.**

Le pS-Eau jusque récemment était structuré autour de trois pôles identifiés comme suit<sup>26</sup> :

- Recherche et développement

Ce pôle avait pour objectif de :

- Assurer une veille scientifique afin d'identifier les nouveaux enjeux pour les services d'eau potable et d'assainissement;
- Approfondir les connaissances par l'animation de groupes de travail thématiques et la conduite de programmes de recherche;

---

<sup>26</sup> Source : Le programme Solidarité Eau, un réseau de partenaires pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Présentation, avril 2015

- Diffuser les enseignements de la recherche dans le cadre d'actions opérationnelles menées sur le terrain
- Le pôle appui-conseil :  
Ce pôle avait pour objectif :
  - Accueil et accompagnement des acteurs français de coopération
  - Animation d'espaces de dialogue et de concertation sur les principaux pays d'intervention (Sénégal, Burkina, Mali, Niger, Bénin, Maroc, Madagascar, Océan Indien)
  - Organisation d'échanges et création de dynamiques en région
- Le pôle communication et plaidoyer  
Ce pôle avait pour objectif :
  - Promotion de la coopération décentralisée et de la loi Oudin-Santini et mobilisation des collectivités françaises
  - Recensement et valorisation des acteurs et actions du secteur
  - Mise à disposition d'outils et d'informations sur le secteur

Ce mode d'organisation avait atteint ses limites d'une part du fait du déséquilibre de l'affectation des ressources humaines entre les pôles, les pôles recherche et développement et communication et plaidoyer ne comptant qu'un chargé de mission alors que le pôle appui-conseil en comptait 10 ; et d'autre part du fait du cloisonnement que ce mode de fonctionnement avait pu induire quand les pôles étaient plus équilibrés en termes de ressources humaines.

L'évolution, encore en cours de clarification va vers une organisation par programme autour de grandes thématiques (maîtrise d'ouvrage, changement climatique, eau et énergie...) chaque programme ayant un responsable qui assumerait la responsabilité sur l'ensemble des fonctions jouées par pS-Eau autour de ces programmes (veille, production de connaissance, mise en forme, partage de la connaissance et renforcement des capacités, influence politique ...).

Cette évolution de l'organisation permet de rebattre les cartes des responsabilités au sein de l'équipe, d'affirmer la cohérence entre les différentes fonctions assumées par pS-Eau et d'équilibrer les charges de travail. A ce titre c'est une évolution pertinente.

Par contre elle ne résoudra pas les risques de cloisonnement, qui peuvent se donner entre programmes. Seul le maintien ou le développement d'espaces de travail collectif, trans-programmes (relecture des publications par exemple) pouvant contribuer à résoudre cette difficulté inhérente à toute organisation.

### **3. L'implication du pS-Eau dans des programmes opérationnels dans les pays focus :**

Le pS-Eau depuis plusieurs années s'implique dans des programmes et projets opérationnels, évolution qui s'est accélérée à partir de 2014 avec une implication opérationnelle dans des projets de moyen ou long terme :

- Au Liban, dans le cadre du programme de renforcement des capacités municipales libanaises dans le domaine de l'assainissement, en lien avec le comité des maires libanais, CGLU, Nogent sur Marne, le MAEDI et le SIAAP. Le pS-Eau assure la capitalisation des

- expériences, l'élaboration de guides méthodologiques et l'appui à la formulation de projets,
- Au Niger, dans le projet de « mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder », porté par la ville de Zinder, le CD 94, l'UE, le SIAAP et l'AESN. Le pS-Eau assure la capitalisation du projet,
  - Au Bénin, sur le programme Mono appuyé par l'AERMC et l'OIEAU. Le pS-Eau est chef de file du volet d'appui à l'émergence de projets de coopération en matière de gestion des ressources en eau et d'accès aux services d'eau et d'assainissement.

Cette évolution impacte directement le dispositif opérationnel du pS-Eau en donnant des responsabilités opérationnelles et un ancrage terrain aux chargés de mission dans les pays focus.

Cette évolution permet aux chargés de mission d'articuler leurs actions en France avec des expériences de terrain, et donc de pouvoir nourrir les activités qu'ils mènent avec les acteurs français à partir d'expériences opérationnelle, ce qui est particulièrement pertinent pour assurer la qualité des actions de renforcement de capacité en France.

#### 4. L'implication du pS-Eau dans des réseaux dans les pays focus :

##### 41. La mise en place de réseaux qui répondent à une réelle demande, à de réels enjeux

Le pS-Eau a fait le constat que dans les pays de coopération « la plupart des actions de coopération se côtoient sans vraiment se connaître. Les porteurs de projets rencontrent souvent des difficultés à réunir les informations utiles au montage et au suivi de leur projet, aux projets déjà réalisés sur le territoire concerné, aux compétences des communes, à la politique sectorielle... »<sup>27</sup>

Dans la perspective d'améliorer la qualité et la quantité des projets d'accès à l'eau et l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale, le pS-Eau a identifié la nécessité de compléter l'action menée en France et les réseaux pays qui y sont constitués par une action menée dans les principaux pays focus, à travers la mise en place de réseaux nationaux.

C'est ainsi que depuis plusieurs années, le pS-Eau s'est engagé dans la mise en place de réseaux nationaux dans certains des pays de concentration de la coopération décentralisée et non gouvernementale française :

- Le réseau Ran'Eau à Madagascar, installé depuis 2009 et qui a fait l'objet d'une évaluation externe en 2014<sup>28</sup>,
- Le réseau ACTEA au Burkina Faso qui a initié ses activités en 2014,
- Des réseaux en projet dans d'autres pays (Sénégal, Niger...) où des demandes existent et des contacts sont développés par les chargés de mission du pS-Eau en charge de ces pays.

Comme pour la territorialisation, ces réseaux sont organisés sans référence à un modèle unique, le mode d'organisation variant d'un pays à l'autre, en fonction du contexte

---

<sup>27</sup> Cité par Bonis Charanle J. M., évaluation des activités du programme Ran'Eau 2011-2013, février 2014

<sup>28</sup> Bonis Charanle Jean-Martial, Evaluation du programme Ran'Eau – période 2011-2013, février 2014

## **La mise en réseau, une attente forte des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement**

L'ensemble des acteurs rencontrés dans les pays focus, et en particulier à Madagascar et au Burkina Faso confirment qu'il existe un réel besoin d'échange entre les acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le constat partagé est que même si les acteurs se côtoient régulièrement ils n'échangent pas : « ils se côtoient sans se connaître ». En effet les espaces où les acteurs se retrouvent (réunions de revues sectorielles, cadres de concertation, cluster....) sont majoritairement des espaces formels, ou la parole reste convenue, ou il existe peu d'interaction entre les participants.

Les acteurs soulignent le besoin d'espaces d'échange, qui soient des espaces :

- **Multi-acteurs**

L'essentiel des espaces existant (groupe des bailleurs, cluster...) sont des groupes mono-acteurs (soit par type : bailleurs de fonds, Etat, collectivités territoriales, ONG ; soit par origine : internationaux, nationaux...) et il existe un manque d'espaces permettant aux différentes catégories d'acteurs du secteur eau et assainissement de se retrouver et d'échanger à parité,

- **Donnant la parole aux acteurs de terrain**

Les espaces d'échange existant sont majoritairement des espaces où la parole est prise par les responsables institutionnels (tant des PTF que de l'Etat ou des ONG), qui n'ont qu'une connaissance lointaine des réalités du terrain. Il existe une attente pour des échanges où ce soient les personnes en activité sur le terrain, au contact quotidien avec les usagers des services qui soient en première ligne.

- **Partant de la présentation et l'analyse des pratiques**

La majeure partie des espaces d'échange donnent à voir des résultats, mais ne mettent pas en commun les démarches opérationnelles utilisées, ne sont pas basées sur une réelle capitalisation des pratiques. Il y a à ce niveau une réelle attente d'un travail d'échange autour de la pratique.

- **Sans formalisme institutionnel**

L'essentiel des espaces sont très formels et ne permettant pas une expression « libre » des participants, permettant de dépasser les discours convenus et le formalisme administratif.

- **Permettant de co-construire, de produire des connaissances.**

Enfin, les espaces d'échange existant majoritairement ne sont pas des espaces d'échange, mais des espaces de juxtaposition de présentations ou chacun se donne à voir mais où il n'y a pas de réflexion commune pour à partir des expériences de chacun en tirer des enseignements collectifs utiles pour l'action.

Il y a donc une réelle attente des acteurs à la mise en place et au développement d'espaces de mise en relation, d'échange et de travail multi-acteurs qui jusqu'à ce jour n'existent pas ou de manière embryonnaire ou excessivement formelle.

Enfin, ces réseaux répondent aussi à une attente de pS-Eau qui est d'être les miroirs des réseaux pays constitués en France et de permettre la remontée d'information du terrain auprès des chargés de mission de pS-Eau mais aussi des acteurs français impliqués dans les pays concernés.

Les réseaux dont pS-Eau impulse la création et le fonctionnement sont bien positionnés pour jouer ce rôle, et le pS-Eau par l'image positive qu'en ont les acteurs du secteur (compétence, vision internationale, caractère pluri-acteur, neutralité...), est identifié comme légitime pour appuyer la mise en place de ce type d'espace.

### **Ran'Eau un réseau inscrit dans le paysage du secteur à Madagascar**

Le réseau Ran'Eau, qui n'a pas de personnalité juridique propre est porté institutionnellement par une ONG malgache, le CITE (Centre International pour les Echanges Techniques et Economiques), qui a pour vocation de contribuer au développement local durable à travers l'entrée entreprise. Le CITE qui assume dans différents champs des fonctions d'information, publication, formation, appui conseil et animation de réseau consacre environ un équivalent temps plein aux actions du réseau, et depuis 2015, une volontaire internationale vient compléter l'équipe. Le CITE dispose d'antennes régionales qui ont pour vocation à démultiplier les actions menées à Antananarivo.

Le réseau Ran'Eau a concentré ses actions autour de :

- L'organisation d'un atelier institutionnel par an sur les questions légales et règlementaires et l'organisation et la réalisation d'ateliers d'échange thématiques, réalisés au rythme de deux par an (14 ont été tenus à fin 2015). Ces ateliers préparés par un groupe de travail technique se déroulent sur deux jours avec un temps de visite de terrain et font l'objet d'une publication. Ils peuvent réunir jusqu'à une centaine de personnes,
- L'élaboration et la publication de guides méthodologiques en français et en malgache
- L'alimentation du site internet de pS-Eau pour ce qui concerne Madagascar

Comme déjà souligné dans l'évaluation du Ran'Eau, les activités d'appui conseil ainsi que les actions dans les antennes du CITE dans les régions restent marginales<sup>29</sup>.

### **ACTEA, un réseau naissant au Burkina Faso**

Le réseau ACTEA, a été constitué fin 2014, après plus d'un an de réflexion et de nombreuses missions. Son animateur a été recruté en février 2015, il est seul pour assurer l'animation et les activités du réseau.

Sans personnalité juridique propre il est porté par la Maison de la Coopération Décentralisée qui est à la fois une association et le service de l'AMBF en appui à la coopération décentralisée. Il est placé sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de représentants de l'Etat burkinabé (DGRE et DGAUE), de la coopération bilatérale (GiZ et AFD), de réseaux nationaux et internationaux (pS-Eau, MCD, Réseau Projection, SPONG), d'ONG internationales (IRC et Eau Vive) et d'un centre de formation (le CEMEAU).

---

<sup>29</sup> Le rapport d'évaluation de Ran'Eau mettait en évidence qu'entre 2011 et 2013 l'antenne du CITE avait reçu une seule demande d'appui conseil, et que dans le même temps le bureau du CITE à Antananarivo n'en avait reçu que 2.



Ses fonctions sont essentiellement :

- L'organisation d'ateliers d'échange de pratique, en particulier un atelier d'échange sur les AUE organisé à Ziniaré en mai 2015.
- La diffusion d'information
- La collecte d'information pour alimenter le site de pS-Eau sur ce qui concerne le Burkina Faso
- L'organisation de formation

Comme pour le Ran'Eau la fonction d'appui conseil, bien que prévue reste marginale.

## **42. Recommandations : des conditions à réunir pour assurer le succès de ces réseaux dans le moyen et le long terme :**

Au regard de l'analyse de la situation tant de Ran'Eau que d'ACTEA et au regard de l'émergence de nouveaux réseaux impulsés par d'autres acteurs du secteur, la pérennité des réseaux appuyés par le pS-Eau repose sur la réunion d'un certain nombre de conditions qui assureront leur plus-value au niveau national et donc leur pérennité.

- o Sur le plan politique :
  - Le bon fonctionnement des réseaux demande la mise en place -souple- d'un dispositif d'orientation du réseau permettant d'en assurer le pilotage en travaillant sur les orientations et en situant clairement les responsabilités.
  - Ce dispositif qui peut prendre plusieurs formes (comité de pilotage...) ne peut se limiter au seul binôme entre la structure de portage et le pS-Eau.
- o Sur le plan stratégique
  - Les réseaux ont été mis en place en reprenant les principales fonctions assurées par pS-Eau. Or le positionnement dans un pays de coopération est différent du positionnement en France. A ce titre, le public et les besoins en termes de fonctions à assumer sont de natures différentes et demandent à être repensés, comme le montre la difficulté des réseaux à assurer un réel rôle d'appui conseil, à trouver la bonne articulation avec les besoins des élus locaux, à clarifier leur positionnement entre neutralité et recherche d'influence sur les politiques publiques du secteur et à se positionner dans les flux de circulation de l'information existant dans le secteur pour ne pas doubler ce qui existe déjà.
  - Un bilan avec les personnels salariés des réseaux, les associations porteuses et quelques partenaires proches (membres du COPIL au Faso par exemple) devrait permettre de recentrer les réseaux sur les champs dans lesquels ils ont la plus forte plus-value et qui peut leur donner toute leur légitimité.

Indéniablement, le champ qui fait l'unanimité est celui de l'échange de pratiques entre acteurs autour de thèmes d'intérêt commun permettant de mettre en commun les expériences et de produire du savoir à partir de l'analyse de celles-ci.

En lien avec ce rôle, et comme le mentionnait Jean-Martial Bonis Charancle dans l'évaluation de Ran'Eau « Définir une stratégie d'influence claire pour le Ran'Eau nous paraît une priorité (...). Durant la période 2011-2013, le Ran'Eau a joué un rôle très important de mise à l'agenda. Le Ran'Eau doit-il continuer sur cette lancée ou doit-il chercher à aller plus loin (transformer l'essai ?) ». Les acteurs impliqués dans l'animation du Ran'Eau comme les acteurs du secteur rencontrés mettent tous en avant l'importance

pour le réseau de jouer un rôle plus important en terme d'influence sur les politiques publiques malgaches. En effet, étant majoritairement des cadres nationaux et des représentants d'organisations nationales ils se sentent une responsabilité sur les politiques publiques de leur pays. Il s'agit ici de clarifier jusqu'où il est possible pour des réseaux de s'impliquer dans l'influence sur les politiques publiques sans perdre pour autant leur légitimité et leur capacité à fédérer les différents familles d'acteur.

○ Sur le plan institutionnel

- Ces réseaux restent fortement connotés comme des réseaux francophones, dont les actions s'adressent en priorité aux acteurs francophones et à leurs partenaires locaux, même si cela n'est pas la volonté de pS-Eau ni des organismes porteurs des réseaux<sup>30</sup>. Le renforcement de l'ouverture et du portage international au-delà de ces seuls acteurs est primordial pour assurer la qualité du travail mais aussi pour leur donner une légitimité plus large.
- Cela demande d'identifier des partenaires non francophones auxquels les réseaux peuvent apporter un plus (méthodologie, contenu, mise en relation...), de les impliquer dans les actions des réseaux et de les utiliser comme ambassadeurs des réseaux auprès des autres acteurs non francophones.

○ Sur le plan méthodologique :

- Le centrage de l'action des réseaux sur la fonction d'échange entre les acteurs autour de thématiques du secteur eau et assainissement, demande de concevoir ces échanges dans un continuum incluant une réelle préparation des échanges, l'animation des temps d'atelier et le suivi et la valorisation de ceux-ci en termes de publication, d'élaboration d'outils pour l'action et de matériaux pour alimenter les politiques publiques.

La phase de préparation de ces échanges est ici essentielle et demande que les équipes des réseaux puissent participer de la capitalisation des expériences sur le terrain pour tirer tous les bénéfices des échanges de pratique, pour éviter que certains acteurs ne « tordent » les présentations de leur pratique dans un objectif de visibilité, ou que ce soient toujours les mêmes acteurs qui présentent leurs expériences.

Pour pouvoir jouer ce rôle, il est essentiel que les équipes des réseaux soient légitimes dans le secteur et aient des compétences fortes dans les démarches de gestion de la connaissance, en particulier sur le plan de la capitalisation et de l'animation.

Pour cela il existe deux possibilités qui peuvent se combiner :

- Le recrutement de personnes déjà fortement expérimentés en terme méthodologique et dans le secteur qui aient l'expérience et la légitimité pour convoquer et animer les acteurs du secteur.
- Le renforcement des compétences des équipes actuelles, qui pourrait être un des mandats des chargés de mission de pS-Eau qui suivent ces réseaux
- Les attentes sont différentes entre les professionnels du secteur, les néophytes ainsi que les autorités locales qui souvent sont dans une situation où ils « découvrent » leurs responsabilités dans ce champ. La conception des activités demande donc à prendre en compte ces attentes différenciées pour maintenir mobilisées les différentes catégories d'acteurs<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> Toutefois force est de constater que par leur histoire les organismes qui portent les deux réseaux (CITE et MCD) sont perçus comme des organismes impulsés par la France.

<sup>31</sup> Par exemple lors d'un des derniers ateliers organisé par le Ran'Eau sur la tarification de l'eau, et plutôt destiné aux « néophytes » pour leur permettre de maîtriser les bases du calcul du prix de l'eau, un des opérateurs professionnel du secteur nous a confié tout l'intérêt qu'il

- La question de l'utilisation et de la valorisation des documents écrits reste une question importante, le constat général étant que peu nombreuses sont les personnes qui lisent, la transmission des idées, des problématiques étant essentiellement orale. Ceci devrait amener à réfléchir à d'autres modes de formalisation des résultats des travaux que les seuls documents écrits.
- Sur le plan financier
  - A ce jour ces réseaux fonctionnent quasi exclusivement avec des financements mobilisés par pS-Eau et d'origine française, qui sont majoritairement engagés par le pS-Eau. Le transfert des engagements financiers aux porteurs des réseaux dans les PED et la diversification des sources de financements, qui est une des préoccupations de pS-Eau est vitale pour ces réseaux, en vue d'en assurer la pérennité.
  - Là aussi il pourrait être utile que les chargés de mission de pS-Eau qui suivent ces réseaux s'impliquent encore plus dans la mise en place de relations entre les personnels de ces réseaux et les partenaires multilatéraux, bilatéraux et non gouvernementaux non francophones pour développer des conventionnements que ce soit dans le cadre de partenariats ou de prestations de service de manière à amorcer la dynamique de diversification des financements.

Enfin pour les réseaux dont la mise en place est envisagée dans les années à venir, une analyse approfondie des jeux d'acteur dans le secteur demanderait à être réalisée avant leur mise en place, en particulier pour identifier si il existe des enjeux communs aux acteurs du secteur qui sont supérieurs aux enjeux de chacun de ceux-ci et qui permettront aux réseaux de pouvoir mobiliser les acteurs du secteur pour qu'ils s'impliquent dans le fonctionnement de ceux-ci et ne soient pas de simples « sleeping partners ».

Si bien la pertinence de ces réseaux est incontestable réunir les conditions de leur pérennisation est un réel défi.

## 5. Des évolutions du dispositif institutionnel pertinentes mais qui demandent à être « solidifiées »

Le pS-Eau fait évoluer son dispositif institutionnel :

- En France :
  - avec le renforcement de la territorialisation des équipes et des actions
  - avec le développement de fonctions « support » au sein de l'équipe, en particulier en termes de communication
  - avec l'évolution d'une organisation par pôles vers une organisation par programme, autour de thématiques,
- Dans les pays focus
  - avec l'appui à la mise en place de « réseaux »
  - avec une implication des chargés de mission en appui aux réseaux ou à des programmes de terrain, en particulier dans le domaine de la coopération décentralisée (Coopération CD 94 – ville de Zinder, coopération CD 78 – Aneho – Mono)...

---

avait eu à y participer pour découvrir les très nombreuses modalités de fixation du prix de l'eau utilisés à Madagascar et qu'il ne connaissait pas toutes.

Ces évolutions dont la pertinence fait consensus, entraînent des changements substantiels pour le pS-Eau :

- en termes de public, puisque la mise en place des réseaux et l'implication dans des programmes opérationnels l'amène à s'adresser à un public qui n'est plus exclusivement le public français (même si les ONG, CT, EPCI et Agences de l'eau sont aussi bénéficiaires des actions des réseaux)
- en termes de positionnement institutionnel, le pS-Eau ayant ainsi des responsabilités opérationnelles sur des actions et dispositifs en dehors du territoire français
- en termes de dynamique institutionnelle, puisqu'ils induisent une responsabilité forte des acteurs du Sud (réseaux, partenaires) pour faire remonter les éléments utiles et nécessaires à l'amélioration quantitative et qualitative de l'implication des acteurs français.

Afin d'être menées à bien ces évolutions demandent à être « solidifiées » non pas dans une logique de rigidité, mais de stabilisation des évolutions et d'être accompagnées par les partenaires techniques et financiers du pS-Eau pour en assurer la durabilité.

# Quatrième partie : Qualité des relations partenariales

---

## 1. Un réseau, des partenaires

Comme le soulignait l'évaluation de la convention programme antérieure, le pS-Eau a « le partenariat comme mode de vie ». Ce partenariat s'établit à différents niveaux :

- partenariats financiers  
Largement liés à la nécessité de mobiliser les cofinancements nécessaires au respect des procédures de la convention programme, ces partenariats sont nombreux (une quinzaine pour la convention programme antérieure) et parfois pour des montants limités (de l'ordre de 10 000 euros par an pour de nombreux conseils régionaux) et des durées courtes (souvent des financements d'un an),
- partenariats « projet »  
Ces partenariats sont liés à la mise en œuvre des actions programmées dans les demandes de financement, que ce soit la participation aux groupes de travail sur les thématiques de pS-Eau, l'organisation d'activités en lien avec les RRMA, l'organisation d'activités avec d'autres organismes (formation organisée avec Toilettes du Monde par exemple...), la contractualisation avec des opérateurs pour des travaux de capitalisation, de rédaction, d'animation...
- partenariats institutionnels  
Ces partenariats sont des partenariats liés à des participations à des réseaux nationaux ou internationaux (ACTEA au Burkina Faso, PFE en France...)

Le développement de ces nombreux partenariats contribue à mobiliser des moyens matériels mais aussi des expériences et des compétences qui permettent à pS-Eau de remplir ses fonctions et de réaliser les activités pour lesquelles il s'est engagé et d'autre part à apporter les compétences et les moyens de pS-Eau à ses partenaires qui le sollicite.

Leur multiplication est souvent le fruit d'un travail de longue haleine et le résultat de l'excellente image et de la légitimité dont jouit le pS-Eau.

## 2. Une relation partenariale qui n'est pas toujours satisfaisante

Le constat qui se dégage de l'analyse de ces relations partenariales est qu'elles sont souvent centrées sur les actions à mener ce qui laisse peu de place au dialogue sur les finalités, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la relation partenariale. Par exemple une seule rencontre a eu lieu avec la direction d'une agence de l'eau durant les quatre ans de son mandat, alors qu'elle contribue régulièrement au budget de pS-Eau. De même pour une des principales collectivités territoriales qui soutient depuis de nombreuses années le pS-Eau, une seule rencontre a eu lieu avec l' élu en charge de l'eau en trois ans.

Ceci commence à amener certains partenaires à des réactions vives : un bailleur de fond s'exprime en disant que « on ne travaille pas ensemble, on les finance », une ONG professionnelle trouve que pS-Eau « nous pompe nos retours d'expérience », un RRMA a l'impression que pS-Eau l'informe des actions qui vont être menées sur le territoire mais ne consulte pas en amont sur les orientations des actions à mener.

Cette faiblesse de l'intensité du dialogue peut s'expliquer par la croissance du nombre de ces relations et par la difficulté à les suivre et les gérer.

Mais la conséquence est que cela amène certains partenaires, en particulier financier, à modifier la nature de leurs relations avec pS-Eau et à tendre vers des relations qui sont plus proches de la prestation de service que du partenariat. Cela amène aussi certains acteurs du secteur à ne plus apporter toutes leurs expériences et leurs savoirs faire issus de leurs pratiques de terrain et à développer leurs propres espaces de mutualisation et de confrontation d'expériences.

Ces situations sont encore des exceptions, mais dans un contexte de tension budgétaire, de concurrence accrue entre les opérateurs du secteur et de multiplication des espaces collectifs, elles doivent être prises au sérieux.

### **3. Une recommandation principale : remettre du « dialogue politique » dans les relations partenariales.**

Ces partenariats, pour être véritablement consolidés, demandent à ce que le pS-Eau renforce et systématise la mise en place de temps de dialogue « politique » entre responsables institutionnels (Président du pS-Eau et élus des collectivités territoriales, des EPCI ou des agences de l'eau ; Président du pS-Eau et Présidents des principales ONG et des principaux réseaux partenaires), temps de dialogue politique qui demandent à être largement préparés en amont par la direction ou les chargés de mission, et dont les résultats demandent à être communiqués aux chargés de mission pour qu'ils en assurent la mise en œuvre et le suivi.

Ces temps de dialogue politique sont nécessaires pour clarifier et arrêter entre partenaires un « projet commun » basé sur des enjeux partagés et qui donnera un cadre aux actions à mener, aux moyens à mobiliser et aux règles du jeu à respecter.

Ils permettent de faciliter l'élaboration d'un plan de travail et quand cela est nécessaire d'une convention et d'un plan de financement.

Ils contribueront aussi à éviter la sensation de dispersion des activités liée à la multiplicité des attentes des partenaires qui est ressentie par les membres de l'équipe.

Ces temps de dialogue politique demandent à être complétés par des temps de bilans et programmation techniques réguliers et formalisés entre les directeurs des structures et/ou leurs chargés de mission et les chargés de mission de pS-Eau

La qualité de ces échanges politiques et techniques peut alors permettre de mettre en place des relations d'intérêt mutuel et de tendre vers des relations réellement partenariales. Ceci pour les

relations avec les partenaires financiers pouvant amener à tendre vers des modalités de conventions d'objectifs et vers des conventionnements pluriannuels.

Au regard du renouvellement régulier des interlocuteurs (élections locales, mobilité des techniciens, mobilité au sein des ONG...) cela demande un investissement en temps non négligeable. C'est la condition sine qua none pour éviter que les relations avec les partenaires financiers deviennent des relations de financement de prestations de service, dans le cadre classique d'une commande du bailleur de fonds à un opérateur, ce qui irait au détriment du positionnement de pS-Eau. C'est aussi la condition pour que les relations avec les acteurs du secteur restent guidées par l'intérêt général et pas les seuls intérêts particuliers..

# Cinquième partie : une stratégie qui se évolue au regard des nouveaux enjeux du secteur

---

## **1 L'eau et l'assainissement, à la croisée d'anciens et de nouveaux enjeux :**

Après l'adoption des OMD (2000), la reconnaissance de l'accès à l'eau et l'assainissement comme un droit humain (2010), l'adoption des ODD visant l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement (2015) et la généralisation d'une analyse mondialisée des biens publics le secteur de l'eau et de l'assainissement entre dans un nouveau cycle qui amène à revoir le champ d'analyse et d'action dans une vision plus systémique (liens entre eau et assainissement et santé, énergie, agriculture, GIRE, climat...), plus politique (conflits liés à la maîtrise de la ressource en eau, gestion de l'eau en situation de crise, sécurité de l'approvisionnement en eau et terrorisme...) et en reposant les enjeux du financement de l'accès à l'eau et l'assainissement à l'aune des dynamiques d'urbanisation de mégapoles de plusieurs millions voire de plusieurs dizaines de millions d'habitants ne pouvant pas reposer sur la seule solidarité internationale.

Cette ouverture de la problématique de l'accès à l'eau et l'assainissement, qui ne remet pas en cause l'importance et la nécessité des actions de terrain opérationnelles de renforcement des infrastructures et des services d'eau et d'assainissement, ouvre sur de nouveaux champs d'action sur lesquels des organisations comme le pS-Eau sont attendues.

## **2. Une stratégie qui se renouvelle :**

### **Le pS-Eau, des objectifs qui évoluent avec le temps :**

Le pS-Eau a été créé en 1984 avec pour objectif de « soutenir des initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de leur donner une cohérence d'ensemble »<sup>32</sup>. Cet objectif se retrouve ensuite dans les statuts de l'association créée en 2000 comme suit « faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement et plus généralement de l'environnement et du développement ». Il va ensuite se préciser pour devenir « accroître le nombre et la qualité des actions en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous »<sup>33</sup>.

A partir de 2015, l'objectif général du pS-Eau va monter en généralité, pour devenir « améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement »<sup>34</sup>, ce que nous retrouvons dans la rédaction de la NIONG présentée fin 2015 à l'AFD dont l'objectif général est « l'accès à l'eau et à

---

<sup>32</sup> pS-Eau, NIONG du programme renforcer les compétences et appuyer le développement des actions de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement, décembre 2012.

<sup>33</sup> Plaquette de présentation institutionnelle, 2014.

<sup>34</sup> Présentation du pS-Eau, avril 2015



l'assainissement est accru dans les pays en développement » et l'objectif spécifique « les actions de solidarité internationale contribuent efficacement au développement et à la gestion des services d'eau et d'assainissement dans les pays en développement ».

### **Une stratégie qui évolue avec les objectifs :**

En passant d'un objectif d'amélioration quantitative et qualitative des actions des acteurs français en matière d'eau et d'assainissement à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les PED, le pS-Eau fait évoluer :

- son aire géographique d'action, le pS-Eau développant des activités en France et dans les PED, soit directement soit indirectement à travers les réseaux dont il soutient l'émergence et le développement,
- son public, le pS-Eau passe d'un travail avec un public essentiellement constitué des acteurs français de la CDNG (même si les plus de la moitié des contacts de la base de données du pS-Eau sont déjà des acteurs non français), à un travail direct avec des acteurs des PED certes pour beaucoup d'entre eux en lien avec des acteurs français<sup>35</sup>.
- ses fonctions en renforçant son rôle d'opérateur et de catalyseur de dynamiques collectives dans les pays « focus ».

Cette évolution ouvre plusieurs champs de réflexion sur lesquels le pS-Eau est en train d'avancer progressivement et sur lesquels des orientations demanderont à être prises à moyen terme pour consolider les évolutions de la stratégie institutionnelle du pS-Eau.

Il s'agit en particulier des champs de réflexion suivant :

- **Quels sont les changements attendus par l'action du pS-Eau**

Au regard de ses moyens (financiers, humains, base de contacts, publications...), de sa légitimité quels sont les changements auxquels le pS-Eau souhaite contribuer et comment pS-Eau voit-il leur articulation dans une stratégie globale :

- o ***Amélioration de la qualité de l'action des acteurs du secteur.***

Le pS-Eau vise-t-il à améliorer la pertinence des actions des acteurs du secteur, la cohérence entre les acteurs, la complémentarité entre les actions... pour dans un contexte français et francophone d'extrême dispersion des acteurs et des actions parvenir à une meilleure lisibilité, cohérence et qualité de l'action publique et privée française ?

- o ***Augmentation de la mobilisation des financements et de la quantité d'actions et d'acteurs dans le secteur***

Le pS-Eau vise-t-il à augmenter les moyens mobilisés par les acteurs français et à multiplier le nombre d'acteurs et d'actions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?

---

<sup>35</sup> Les élus et techniciens des communes malgaches qui participent aux ateliers du Ran'Eau sont majoritairement les élus et techniciens des communes des aires géographiques des opérateurs français, et les villes libanaises appuyées sont pour beaucoup en contact avec des collectivités territoriales et des EPCI françaises.

- **Contribution à l'alimentation des politiques publiques nationales et internationales**

A partir de sa connaissance du terrain, des remontées des pratiques des acteurs, le pS-Eau cherche-t-il à contribuer à changer d'échelle et à alimenter les politiques publiques nationales et internationales et les pratiques des acteurs ?

Le « dimensionnement » des montants mobilisés par la coopération décentralisée<sup>36</sup> et par la coopération non gouvernementale française est de l'ordre de 30 millions d'euros par an (en dons), pour une APD française dans le secteur eau et assainissement de l'ordre de 500 millions d'euros (en dons et en prêts)<sup>37</sup>, et d'une APD de l'UE et de ses Etats membres de l'ordre de 1 500 millions d'euros (en dons et en prêts)<sup>38</sup>.

Bailleurs	Montant mobilisé en millions d'euros	% rapportés à l'APD UE et Etats membres
CDNG française actuelle	30	2 %
CDNG française potentielle <sup>39</sup>	80	5 %
APD française	500	33 %
APD UE et Etats membres	1 500	100 %

Ce dimensionnement montre que pour avoir un impact réel en termes de qualité et de quantité par rapport aux actions en matière d'eau et d'assainissement il sera nécessaire d'aller au-delà du renforcement des capacités et de la mobilisation des moyens financiers de la coopération décentralisée et non gouvernementale française.

En particulier, il sera nécessaire de pouvoir s'inscrire dans une démarche de changement d'échelle permettant de valoriser et diffuser les expériences locales au niveau national et international pour améliorer les politiques, programmes et projets mis en œuvre.

- **comment articuler les acquis de la neutralité et la nécessité de contribuer à l'amélioration des politiques publiques ?**

Le pS-Eau et les réseaux qu'il appuie se définissent comme étant « un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs public »<sup>40</sup>.

Cette « neutralité » est toutefois relative.

En effet, l'action de pS-Eau s'appuie sur une charte qui repose sur des principes d'intervention, en particulier les principes suivant :

- La participation :

<sup>36</sup> La coopération décentralisée française a mobilisé environ 25 millions d'euros en 2014 dont une vingtaine au titre de la loi Oudin Santini sur un potentiel d'un peu moins de 70 millions d'euros.

<sup>37</sup> Source : OCDE,

<http://stats.oecd.org/qwids/#?x=1&y=6&f=4:0,2:0,3:0,5:0,7:0&q=1:2+2:1+4:1+5:3+3:51+6:2009,2010,2011,2012,2013,2014+7:1>

<sup>38</sup> Source UE, [http://ec.europa.eu/transparency/com\\_r2w\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transparency/com_r2w_fr.pdf)

<sup>39</sup> CDNG potentielle en comptant la mobilisation de 100 % des financements mobilisables par le 1 %

<sup>40</sup> Plaquette de présentation du pS-Eau, 2014.

« Susciter l'implication et l'organisation des usagers pour une meilleure maîtrise et un meilleur accès à la ressource en eau ». <sup>41</sup>

- Une orientation pro-pauvre  
« Faciliter le financement de programmes et projets en faveur des populations les plus pauvres » <sup>42</sup>.

Par ailleurs, pS-Eau développe des actions de plaidoyer, en particulier sur deux grandes thématiques :

- Le 1 % eau, en cherchant à influencer les politiques publiques locales en France pour que les collectivités territoriales et EPCI adoptent le 1 %, mais aussi pour que le 1 % devienne une politique européenne
- La prise en compte de l'accès à l'assainissement au même titre que l'accès à l'eau.

Enfin, pS-Eau alimente des acteurs publics dans l'élaboration de leur stratégie (par exemple la stratégie eau et assainissement de l'AFD) ou dans la construction de leur plaidoyer (appui au MAEDI pour l'élaboration des indicateurs d'atteinte des ODD).

Le pS-Eau joue donc un rôle d'influence sur les politiques publiques.

Son implication directe dans les PED (projets opérationnels, réseaux) en le rapprochant du terrain amène pS-Eau à se rapprocher des espaces de débat sur les orientations des politiques nationales et internationales, soit sur des questions relevant de principes (la tarification sociale par exemple), d'orientations en matière de gouvernance des services (le transfert de la compétence aux collectivités territoriales comme acteurs de proximité avec les usagers par exemple), ou de leçons de l'expérience (la nécessité d'articuler les différents modes de gestion sur le territoire national en fonction des contextes locaux).

Le pS-Eau sera donc de plus en plus attendu par les acteurs (tant les acteurs locaux que les acteurs nationaux, tant les OSC que les pouvoirs publics...) autour de ces questions.

---

<sup>41</sup> Charte des membres du pS-Eau, <http://www.pseau.org/fr/nos-valeurs>

<sup>42</sup> idem

Ceci devra amener pS-Eau à voir jusqu'à quel niveau il s'engagera en terme de plaidoyer :

<b>Niveau de plaidoyer</b>	<b>Définition</b>	<b>Exemple d'implication actuelle du pS-Eau</b>
Obtenir des décisions politiques	Mettre en œuvre des actions auprès des pouvoirs publics pour qu'ils prennent une décision.	Promotion du 1 %
Aider à la décision	Alimenter les pouvoirs publics pour qu'ils soient en capacité de décider de leurs politiques.	Contribution à la rédaction de la stratégie sectorielle de l'AFD
Mettre à l'agenda	Amener les pouvoirs publics à prendre en compte un problème ou une situation comme demandant une prise de décision publique.	Rappel permanent dans les espaces internationaux des enjeux de l'accès à l'assainissement en matière de santé publique
Sensibiliser	Rendre sensible les décideurs à une réalité qu'ils ne connaissent pas ou dont ils n'identifient pas l'importance.	Production d'outils de communication en direction des décideurs

Cet engagement en termes de plaidoyer demande à être compatible avec la neutralité affichée de pS-Eau qui lui donne la légitimité à réunir les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement.

La tension entre l'exigence d'orienter les politiques publiques en matière d'eau et d'assainissement pour en améliorer la qualité, et par là la capacité à mobiliser des moyens ; et la nécessité de garder une hauteur de vue permettant d'être légitime aux yeux des différents acteurs passe sans doute par le développement de la capacité du pS-Eau à faire remonter les réalités du terrain et leurs contradictions avec les politiques publiques nationales et internationales mises en œuvre pour promouvoir l'adaptation des politiques publiques aux réalités. Cette remontée du terrain pouvant être portée en partie par des acteurs locaux et pas par les seules équipes du pS-Eau.

Cela pourrait par exemple être le cas sur la contradiction existant dans de nombreux pays entre les politiques nationales de promotion de la gestion déléguée et les réalités de terrain ou l'on constate l'importance de la régie et/ou de la gestion communautaire faute de la présence de délégués compétents sur les territoires.

Enfin une implication plus marquée dans le plaidoyer demande également d'élaborer une cartographie des acteurs du plaidoyer en matière d'eau et d'assainissement (dans le cas français il s'agit en particulier du PFE et de la Coalition Eau), pour clarifier les champs et niveaux d'intervention de chacun.

- **du local au national et à l'international, quels mécanismes de remontée du terrain mettre en place ?**

La capacité à alimenter les politiques publiques à partir des réalités du terrain repose sur la capacité à mettre en place et faire vivre des mécanismes de remontée et de traitement des informations et de changement d'échelle.

Pour cela le pS-Eau a déjà des instruments :

- Les projets opérationnels dans lesquels il est impliqué, qui lui permettent d'être en relation directe avec les acteurs, les pratiques et leurs résultats
- Les réseaux nationaux qui sont autant d'espaces potentiels de mutualisation des pratiques
- Les espaces de dialogue au sein des groupes de travail thématique organisés en France
- Les relations directes avec les usagers, opérateurs et décideurs politiques à l'occasion des missions de pS-Eau sur le terrain et des missions des acteurs du Sud en France,

Un autre instrument que pourrait mobiliser le pS-Eau c'est son réseau de 25 000 correspondants, qui pourrait être mis à contribution pour faire remonter des expériences de terrain sur des thématiques à l'agenda.

Au-delà de ces instruments, la deuxième question est celle de la maîtrise des techniques de capitalisation des réalités du terrain pour les transformer en arguments pour alimenter la prise de décision politique. Ces techniques demanderaient à être maîtrisées par l'ensemble des chargés de mission du pS-Eau mais aussi par ceux des réseaux nationaux appuyés par le pS-Eau.

Enfin, la troisième question est celle de la capacité humaine et financière du pS-Eau pour s'impliquer dans une telle démarche et en particulier la capacité à être à l'écoute du réseau et à gérer les flux d'information que celui-ci peut faire remonter sur des thématiques précises pour les traiter et les mettre en forme pour qu'elles soient utiles.

- **du sectoriel au global, quel équilibre pour consolider les acquis tout en ouvrant de nouveaux chantiers thématiques ?**

Le pS-Eau doit une bonne part de sa légitimité à la constance avec laquelle depuis 1984 il maintient le cap d'une action sectorielle autour de l'eau et l'assainissement.

Mais, en 2016, les évolutions des réalités internationales, les évolutions des orientations locales, nationales et internationales (COP 21, ODD, Habitat III...) demandent une ouverture raisonnée vers de nouvelles thématiques liées à celles de l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement.

Potentiellement ces thématiques sont nombreuses, diversifiées et peuvent demander un fort investissement de la part de pS-Eau. Par ailleurs sur certaines thématiques pertinentes (la gestion des déchets par exemple) des acteurs se sont déjà positionnés pour jouer le rôle que le pS-Eau aurait pu jouer.

Un travail d'arbitrage et de priorisation sur les thématiques sur lesquelles ouvrir le champ de travail de pS-Eau demandera donc à être réalisé, au regard à la fois des enjeux du secteur, des champs déjà couverts et des attentes des acteurs dans les PED et en France.

La redéfinition et la clarification de la stratégie du pS-Eau pour mieux répondre aux enjeux du secteur tout en tenant compte des moyens limités dont il dispose est un processus qui de fait est en cours mais qui pour aboutir demandera du temps et demandera également une large implication des partenaires du pS-Eau.

A ce titre, elle ne pourra se faire que s'il y a une volonté politique au niveau du Conseil d'Administration de l'association, un engagement de l'équipe technique et un appui des partenaires.

# Annexe : Liste des personnes rencontrées et des activités suivies

---

## Personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation :

Nom	Organisation
Andriamihaja Mamisoa	Gret Madagascar
Aubourg Guillaume	pS-Eau
Bartholomé Marie-France	Rillieux la Pape
Bayala Yolande	Eau Vive
Bazie Jean-Bosco	Eau Vive
Belbeoc'h Anne	AESN
Bhogal Yann	Ville de Paris
Binot Virginie	Eau Vive
Blanc Karine	Grand Lyon
Cabaret M.	Elu Ville de Creil
Charpentier Sophie	pS-Eau
Dedessus Le Moustier Yvan	CRRA
Derain Davina	Chambéry Ouahigouya
Di Donato Rose-Marie	RESACOOOP
Dongobada Hilaire	Eau Vive
Dupuis Fabien	MAEDI
Dussaux Vincent	pS-Eau
Ernest Olivier	AESN
Figéa Hélène	GiZ
Fortuné Franck	Cap Coopération
Geoffray Dominique	Aquassistance
Grondin Pierre Marie	pS-Eau
Guettier Philippe	PFE
Hassane Saïdou	Eau Vive
Herroin Luc	UNICEF Madagascar
Hien Alain	MCD / ACTEA
La Rochette Christine	AIJC Dardilly
Lapeyre Laurent	SCAC Antananarivo
Le Bris Cedric	CD Yvelines
Le Jallé Christophe	pS-Eau
Le Ménager Martin	AFD
Leroy Franck	AFD
Macina Boubacar	AGED2AEP
Malegue Karine	Coalition Eau
Martial Marie-Laure	DAECT
Mazier Adeline	FORIM
Milin Sylvette	pS-Eau
Moreira Véronique	RRA
Mouton Philippe	pS-Eau
Nansi Juste	IRC
Naulet Frédéric	GRET
Nignan Yongo	Eau Vive - SPONG

Noblot Céline	pS-Eau
Olivier Morgane	Centraider
Pignon Martin	AERMC
Poisson Stéphanie	Ville de Creil
Pont Yannick	ABCIS
Président pS-Eau	pS-Eau
Puissant Julien	RESACOOOP
Rajaonary Liana	CITE / Ran'Eau Madagascar
Rakotondrainibe Jean Herivelo	DIORANO WASH Madagascar
Randriananarivony Haingo	CITE Madagascar
Rasolofoson-Rajaonah Léa	CITE / Ran'Eau Madagascar
Razanabary Virginie	CITE Toamasina
Rossi Francesca	PROTOS Madagascar
Sembene Mamadou	MCD / ACTEA
Sticket Xavier	MAEDI
Syll Ousmane	CERCOOP
Taquet Michel	pS-Eau
Teissier Laurence	Eau Vive
Tourlonnais Béatrice	pS-Eau
Tourou Remi	AERMC
Traore Lamine	FORIM
Valfrey Bruno	Hydro conseil
Vandeveldé Thierry	Fondation Veolia
Vilnet Cécile	Agence des Micro-projets
Wattelet Raymond	CORAIL

**Liste des activités auxquelles ont participé les évaluateurs :**

<b>Nature de l'activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Appui personnalisé (un appui)	Lyon	8 octobre 2015
Appuis personnalisés (trois appuis)	Paris	29 octobre 2015
Atelier sur le fonds eau du Grand Lyon et le pompage solaire	Lyon	7 octobre 2015
Formation « monter un projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement »	Annemasse	30 septembre 2015
<b>Activités suivies en dehors de la commande d'évaluation :</b>		
Forum « renforcer les services d'eau et d'assainissement dans les pays subsahariens »	Chambéry	2013
Journée Mondiale de l'Eau	Valence	2013
Groupe de travail maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement		2015
Réunion d'information sur la loi Oudin Santini dans la commune de Chaponost	Chaponost	2013